REPUBLIQUE DU NIGER

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER
(MCA-Niger)

DEMANDE DE CANDIDATURES

Émis le : 06 avril 2023

****

Pour

Recrutement d'un (01) Consultant(e) individuel (le) pour la réalisation d'une revue documentaire de mise en œuvre des activités des projets de MCA-Niger et l'établissement des principaux extrants réalisés (Outputs) par le programme compact Niger.

Réf : M&E_1_IC_445_23

****

Avril 2023

TABLE DES MATIERES

DEMANDE DE CANDIDATURES 1
SECTION 1. INSTRUCTIONS GENERALES AUX CONSULTANTS (IGC) 3
SECTION 2. INSTRUCTIONS SPECIFIQUES AUX CONSULTANTS (ISC) 4
SECTION 3. FORMULAIRES DE CANDIDATURE 7
SECTION 4. TERMES DE REFERENCE 14
SECTION 5. CRITERES D'EVALUATION 35
SECTION 6. DOCUMENTS CONTRACTUELS 50
MODELE DE CONTRAT 51
PIECE JOINTE N° 1 : POLITIQUE DE LA MCC EN MATIERE DE PREVENTION, DE DETECTION ET DE REPRESSION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE LA MCC (« POLITIQUE AFC DE LA MCC ») 60
PIECE JOINTE N° 2 : POLITIQUE DE LA MCC - ANNEXE AUX DISPOSITIONS GENERALES 61
APPENDICES 62
APPENDICE A - DESCRIPTION DES SERVICES ET EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORTS 62
APPENDICE B - CURRICULUM VITAE DU-DE LA CONSULTANT(E) 64
APPENDICE C - COORDONNEES BANCAIRES DU DE LA CONSULTANT(E) 65
APPENDICE D - CALENDRIER DE RECRUTEMENT NEGOCIE (SI NECESSAIRE) 66
APPENDICE E - DETAILS DES COUTS 67

Section 1. Instructions générales aux Consultants (IGC)

Les Instructions générales aux Consultants (IGC) sont disponibles en cliquant sur ce lien suivant en faisant ctrl+clic gauche :

Section 1 - Modèle d'IGC relatif à la Demande de candidatures pour la sélection de Consultant(e)s individuel(le)s.

Section 2. Instructions spécifiques aux Consultants (ISC)

Niamey, le 06 avril 2023

Recrutement d'un (e) Consultant(e) individuel(le) pour la réalisation d'une revue documentaire de mise en œuvre des activités des projets de MCA-Niger et l'établissement des principaux extrants réalisés (Outputs) par le programme compact Niger.

RFA : N° M&E_1_IC_445_23

1. Les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millenium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du Niger (le « Gouvernement » ont signé un Compact en vue d'une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d'environ Quatre cent trente-sept millions (437,000,000) USD (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Niger, (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account – MCA-Niger, entend utiliser une partie du Financement MCC pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat en vue de **sélectionner un consultant individuel pour réaliser la revue documentaire de mise en œuvre des activités de MCA Niger, ainsi que l'établissement des principaux extrants déjà réalisés par le programme compact Niger,** pour lequel la présente Demande de candidatures (« RFA ») est émise.

1. Le programme Compact comprend les projets suivants :

   - ✓ Le projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l'objectif est d'augmenter les revenus d'origine rurale par le biais de l'amélioration de la productivité agricole et de l'augmentation des ventes issues de la modernisation de l'irrigation agricole et des systèmes de gestion des inondations, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.

   - ✓ Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique dont l'objectif est d'augmenter les revenus des familles dépendant de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes éligibles et sur les axes d'élevage de bétail dans les régions rurales du Niger en améliorant la productivité des exploitations agricoles et des éleveurs, en favorisant le développement durable des ressources naturelles essentielles à la production, en soutenant la croissance des entreprises agricoles et en augmentant les ventes des marchandises ciblées sur les marchés concernés.

2. La MCC exige de tous les bénéficiaires d'un Financement MCC, et notamment de l'Entité MCA et de tout candidat, soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur, sous-traitant, consultant et sous-consultant dont les services auraient été sollicités au titre d'un contrat financé par la MCC, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de l'attribution et de l'exécution de ces contrats. La *Politique en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC* (« Politique AFC de la MCC ») s'applique à tous les contrats et procédures de sélection de consultants impliquant un Financement MCC. Ladite Politique est disponible sur le site web de la MCC à l'adresse suivante : https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption.
   Le MCA-Niger invite, par la présente, les Consultant(e)s individuel(le)s admissibles à présenter leur candidature pour le recrutement d'un Consultant Individuel dans l'objectif d'**assurer la revue documentaire de mise en œuvre des activités de MCA Niger, ainsi que l'établissement des**

principaux extrants déjà réalisés par le programme compact Niger.

3. **Lieu de la mission, date de démarrage et durée du Contrat**.

   Le lieu de la mission est au Niger et la durée globale de la mission est mentionnée au point V des Termes de référence
   La date de début sera fixée lors des négociations du contrat et mentionnée dans l'Ordre de Service (OS).

4. Les critères d'évaluation sont indiqués **à la section 5 de la présente RFA.**

5. Tous les candidats doivent satisfaire aux critères d'admissibilité prévus à la clause 6 des IGC, y compris aux restrictions applicables aux fonctionnaires. Dans le cas où un candidat tombe sous le coup des alinéas 6.9(a) - 6.9(e) des IGC, et s'il s'avère qu'il a quitté l'Entité MCA dans les douze (12) mois suivant la date de la Demande de candidature, il doit obtenir un « avis de non-objection » de l'Entité MCA pour la prise en compte de cette personne, avant la soumission de sa Candidature.

6. Les Consultant(e)s individuel(le)s intéressés sont invités à soumettre leur Candidature en utilisant les formulaires prévus à cet effet à la Section 3 (Formulaires de candidature) de la présente Demande de candidatures.
   La proposition financière (Formulaire 4) est soumise avec les autres formulaires. Il n'est pas exigé que la proposition financière soit protégée par un mot de passe, mais elle peut être protégée à la discrétion du Consultant. Les Consultants qui choisissent de protéger leurs propositions financières par un mot de passe peuvent le faire pour se prémunir contre l'ouverture intempestive de leur proposition, mais il leur incombe de fournir le mot de passe correct lorsque cela est exigé par l'Entité MCA. Si un Consultant ne fournit pas le mot de passe pour accéder à sa proposition financière au moment de soumettre sa Candidature ; le mot de passe est demandé par le MCA pendant l'évaluation des Candidatures.

7. Une conférence préalable au dépôt des Candidatures **n'aura pas lieu**.

8. Les Consultant(e)s individuel(le)s peuvent demander des éclaircissements sur la présente Demande de candidatures par courrier électronique à l'adresseAMEEMMCANigerPA@dt-global.com avec copie à procurement@mca.niger au plus tard 5 jours avant la date de remise des candidatures. MCA-Niger répondra dans les 2 jours suivants la réception de la demande d'éclaircissements. MCA-Niger se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes d'éclaircissement soumises après la date susmentionnée. Toutes les demandes d'éclaircissement sont officielles et écrites.

9. Le budget prévu pour ce contrat est de **:** ***« sans objet »***

10. La date limite de réception de votre candidature est le 2 mai 2023 à 10h00 (heure locale – GMT+1).

11. **Procédure de sélection** : Le Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de sélection des Consultant(e)s individuel(le)s énoncées dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, qui sont disponibles sur le site Web de la MCC (www.mcc.gov).
    Le processus de sélection comprend deux étapes :

    a) L'Entité MCA commence par sélectionner le Consultant qui présente la proposition technique (le CV, la compréhension des termes de référence, les qualifications et l'expérience) la plus appropriée en se basant sur les critères énoncés dans les pièces jointes à la Lettre d'invitation ;

b) Puis MCA-Niger procède à l'ouverture de la proposition financière du Consultant qui présente les meilleures qualifications. Le marché lui sera attribué sous réserve que les parties tombent d'accord sur les termes du contrat et que le prix proposé par ce consultant soit raisonnable.

12. Toutes les candidatures doivent demeurer valides pour une période de **90 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. MCA-Niger se réserve le droit d'annuler la présente Demande de Qualifications à toute étape du processus, sans être tenu d'en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable.

14. La date limite de réception de votre candidature est le **2 mai 2023 à 10 h 00 (heure locale – GMT+1)**. Le lien Dropbox (LDP) à utiliser pour soumettre la candidature (offre technique et financière) est : https://www.dropbox.com/request/0UrSXKgNLpX5Ck2wWGnL. Le même LDP peut être utilisé (plus d'une fois) pour soumettre tout document supplémentaire ou accessoire dans la limite de la date de réception des candidatures.

15. Tous les documents soumis doivent être au format Microsoft Office ou PDF. Aucun fichier ou dossier compressé n'est accepté ; ainsi les documents soumis dans n'importe quel format archivé et/ou compressé (compressé par WinZip, y compris toute application de la famille zip-, WinRAR, 7z, 7zX, ou tout autre format similaire) ne seront pas acceptés.

16. Les Consultants doivent utiliser le format de nom de fichier suivant pour la préparation des Candidatures :

    - **Nom du fichier de l'offre technique** : **[Nom du Consultant] – Revue Documentaire_1 - N° de réf. [insérer le numéro de la Demande de candidatures].**

    - **Nom du fichier de l'offre financière** : **[Nom du Consultant] – Revue Documentaire_2 - N° de réf. [insérer le numéro de la Demande de candidatures].**

Les Consultants ne peuvent contester les résultats d'une passation de marché que conformément aux règles établies dans le Système de contestation des soumissionnaires mis en place par le MCA-Niger et approuvé par la MCC. Les règles et dispositions du Système de contestation des soumissionnaires sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.mcaniger.ne/2018/07/10/procedures-de-recours-bid-challenge, tel que requis par les Directives de Passation des Marchés du Programme MCC ».
Toute contestation sera adressée au :
Secrétariat du Bid Challenge, Millennium Challenge Account- Niger
Boulevard Mali Béro en Face du Lycée Bosso BP 738 – Niamey
Email : bid.challenge@mcaniger.ne avec copie à : procurement@mcaniger.ne; AMEEMMCANigerPA@dt-global.com
Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
Mamane M. ANNOU

Le Directeur Général du MCA-Niger :

Section 3. Formulaires de candidature

Formulaire 1 : Lettre de candidature

[*Lieu, Date*]

A : Monsieur Mamane M. ANNOU
Directeur Général de MCA-Niger
Boulevard Mali Béro,
Niamey-Niger :

Monsieur/Madame,

Objet : Recrutement d'un (e) Consultant(e) individuel(le) pour la réalisation d'une revue documentaire de mise en œuvre des activités des projets de MCA-Niger et l'établissement des principaux extrants réalisés (Outputs) par le programme compact Niger.

Je, soussigné, propose de fournir les services de consultant pour la mission susmentionnée conformément à la Lettre d'invitation en date du [***Date***].

Par la présente, je soumets ma Candidature comprenant mon dernier curriculum vitae mis à jour qui indique, entre autres, les missions pertinentes que j'ai accomplies précédemment et les personnes que j'ai citées comme références avec leurs coordonnées complètes.

Je déclare par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans le présent document sont exactes et fiables. Je conviens que toute interprétation erronée du présent document peut entraîner ma disqualification.

Je certifie par la présente que je ne participe à aucune des activités interdites décrites dans la *Politique de lutte contre la Traite des Personnes de la MCC* ni ne facilite ou n'autorise de telles activités, ni aucune activité interdite pendant la durée du Contrat. Enfin, je reconnais que la participation à de telles activités est un motif de suspension ou de résiliation de l'emploi ou du Contrat.

Je reconnais avoir pris connaissance de la *Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC*[1] et je certifie par la présente que je ne participe pas ou ne facilite pas la fraude et la corruption telles que décrites dans la Clause 4 des IGC. Enfin, je reconnais que la participation à de telles activités constitue un motif de suspension ou de résiliation du Contrat. Je certifie en outre que je remplis les critères requis pour bénéficier d'un contrat financé par la MCC, conformément aux clauses d'éligibilité énoncées dans les *Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC*.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité initiale de la Candidature, je m'engage à négocier à condition d'être disponible pour la mission.

Ma proposition est susceptible d'être modifiée lors des négociations du Contrat.

Je m'engage, si ma Candidature est acceptée, à engager la fourniture des services de consultant dans les délais indiqués

[1] Disponible sur le site web de la MCC, à l'adresse www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption

à la Section 2 (Instructions spécifiques aux Consultants).

Je comprends et accepte sans condition que, conformément à la Section 2 de la présente Demande de candidatures (ISC), toute contestation ou réclamation concernant le processus ou les résultats de la présente passation de marché ne peut être présentée que par le biais du Système de contestation des soumissionnaires (SCS) de MCA-Niger.

Je comprends que vous n'êtes pas tenu d'accepter les propositions que vous pourriez recevoir.

Je comprends également que le MCA-Niger se réserve le droit d'annuler la présente Demande de Candidatures à toute étape du processus, sans être tenu d'en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable

Je reconnais que ma signature numérique/numérisée est valide et juridiquement contraignante.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

_____

[Nom du Consultant individuel]
[Date et signature]

Formulaire 2 : Curriculum vitae (CV)

Nom et Prénom **E-Mail** **Cellulaire**	[Insérer le nom complet]
Date de naissance	[Insérer la date de naissance]
Nationalité	[Insérer la nationalité]
Éducation	[Indiquer les études universitaires et autres formations spécialisées, en précisant le nom des établissements, les diplômes obtenus et les dates d'obtention].
Affiliation à des associations professionnelles	[Insérer les informations pertinentes]
Autres formations	[Indiquer les formations postuniversitaires et autres formations pertinentes]
Pays où le consultant a travaillé	[Citer les pays où le consultant a travaillé au cours des dix dernières années]
Langues	[Pour chaque langue, indiquer le niveau de compétence : excellent, bon, moyen ou faible à l'oral, en lecture et en rédaction]. Langue Parlé Lu Ecrit
Emplois passés	[En commençant par le poste actuel, énumérer dans l'ordre inverse tous les emplois occupés par le consultant depuis l'obtention de son diplôme, en indiquant pour chaque emploi (voir le format ci-dessous) : les dates d'emploi, le nom de l'organisme employeur, les postes occupés]. De [mois] [année] : À [mois] [année] : Employeur : Poste(s) occupé(s) :
Travaux antérieurs qui illustrent le mieux la capacité à s'acquitter des tâches assignées	[Parmi les missions auxquelles le consultant a participé, indiquer les informations suivantes concernant les missions qui illustrent le mieux sa capacité à accomplir les tâches énumérées dans la Lettre d'intention]. Nom de la mission ou du projet : Année : Lieu : Entité :

Principales caractéristiques du projet :
Poste occupé :

Activités/tâches effectuées :

Références :

[*Indiquer au moins trois personnes de référence ayant une très bonne connaissance de votre travail. Indiquer le nom, le titre, le téléphone et l'adresse électronique de chaque personne citée comme référence. Le MCA-Niger se réserve le droit de contacter d'autres sources ainsi que de vérifier les références, en particulier pour vérifier les performances sur tout projet pertinent financé par la MCC].*

Certification :

Je, soussigné(e), certifie qu'à ma connaissance, ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. Je comprends que toute déclaration volontairement erronée contenue dans le présent document peut entraîner ma disqualification ou ma révocation, au cas où je suis engagé.

Je, soussigné(e), déclare par la présente que j'accepte de participer à la mission susmentionnée. Je déclare en outre que je suis en mesure et désireux de travailler pendant la période prévue dans la Lettre d'invitation mentionnée ci-dessus.

Signature :

Date :

Formulaire 3 : Approche et méthodologie

- Vous devez expliquer dans cette partie votre méthodologie proposée pour la revue documentaire avec un planning détaillé ;

[Maximum 3 pages]

Formulaire 4 : Proposition financière

Recrutement d'un (e) Consultant(e) individuel(le) pour la réalisation d'une revue documentaire de mise en œuvre des activités des projets de MCA-Niger et l'établissement des principaux extrants réalisés (Outputs) par le programme compact Niger – Réf : N° M&E_1_IC_445_23.

[*Lieu, Date*]

A : Monsieur Mamane M. ANNOU
Directeur Général de MCA-Niger
Boulevard Mali Béro,
Niamey-Niger

Monsieur/Madame,

Après avoir examiné la Documentation de la lettre d'invitation, j'ai le plaisir de soumettre la proposition financière suivante pour les services à fournir :

Taux mensuel (US$ ou CFA)	Montant en lettre

Les perdiem et frais de billets d'avion pour les consultants étrangers seront négociés au cas par cas avant la signature du contrat. Toutefois, les billets d'avion seront remboursés au réel sur présentation de pièces justificatives

Conformément à l'obligation qui nous est faite de prendre connaissance de la *Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC*[2] et à l'obligation de déclarer que nous n'avons pas participé à des actes de fraude et de corruption tels que décrits à l'alinéa 4 des IGC, je certifie que :

(a) Les prix figurant dans l'offre ont été fixés de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec d'autres soumissionnaires ou concurrents en vue de restreindre la compétition en ce qui concerne :
   (i) lesdits prix ;
   (ii) l'intention de soumettre une Offre ; où
   (iii) les méthodes ou facteurs de calcul des prix proposés.

(b) Les prix figurant dans la présente offre n'ont pas été et ne seront pas sciemment divulgués par nous, directement ou indirectement, à tout autre soumissionnaire ou concurrent avant l'ouverture de la Proposition ou l'attribution du contrat, sauf disposition contraire de la loi ;

(c) nous n'avons pas tenté ou ne tenterons pas d'inciter une autre entreprise à soumettre ou à ne pas soumettre une offre dans le but de restreindre la concurrence ; et

[2] Disponible sur le site web de la MCC, à l'adresse www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption

Je comprends que vous n'êtes pas tenu d'accepter les propositions que vous pourriez recevoir et qu'un contrat contraignant n'interviendrait qu'après la conclusion de négociations finales sur la base des éléments techniques et de prix proposés.

Je reconnais que ma signature numérique/numérisée est valide et juridiquement contraignante.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

_____
[Nom du Consultant individuel]
[Date et signature]

Section 4. Termes de référence

Termes de Référence

Recrutement d'un (e) Consultant(e) individuel(le) pour la réalisation d'une revue documentaire de mise en œuvre des activités des projets de MCA-Niger et l'établissement des principaux extrants réalisés (Outputs) par le programme compact Niger – Réf : N° M&E_1_IC_445_23

Employeur	MCA-Niger
Titre	**Recrutement d'un (e) Consultant(e) individuel(le) pour revue documentaire**
Lieu de la prestation	Niamey
Type de contrat	Services de Consultant Individuel
Durée Prévisionnelle	**Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires soit 3 mois**

I. Introduction

Contexte

Le Programme Compact est une initiative du gouvernement des États-Unis d'Amérique qui vise à appuyer les politiques et les programmes des pays en voie de développement afin de les faire progresser en matière de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté. La Millennium Challenge Corporation (MCC) est une institution du gouvernement des États-Unis chargée de gérer et de mettre en œuvre l'aide au développement fournie à l'échelle mondiale par les États-Unis.

Le 29 juillet 2016, le gouvernement du Niger (GoN) et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers la Millennium Challenge Corporation, ont signé un Compact de 437,024 millions de dollars sur cinq ans. Le but de ce Compact est de réduire la pauvreté à travers la croissance économique avec pour objectif d'augmenter les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant la commercialisation ainsi que l'accès aux marchés des produits agricoles.

C'est ainsi que le 23 décembre 2016, le gouvernement du Niger a créé une entité chargée de mettre en œuvre le Programme et d'exercer les droits et obligations du gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme. L'entité est dénommée Millennium Challenge Account - Niger (ci-après MCA-Niger) et aura le pouvoir d'engager la responsabilité du gouvernement nigérien eu-égard à toutes les activités du programme.

Le 26 janvier 2018, le Compact est officiellement rentré dans la phase de mise en œuvre, pour la période prescrite de 5 ans.

Aperçu du Programme

Le Compact s'attaquera directement aux causes sous-jacentes de deux contraintes à la croissance économique et à l'investissement au Niger : le manque d'accès à l'eau pour des usages productifs, qui inhibe la productivité agricole et la sécurité alimentaire des ménages ; et les obstacles physiques et institutionnels pour l'accès aux marchés, qui créent des coûts de transaction élevés et un volume de ventes plus faible. Le programme vise à accroître les revenus des ménages ruraux en augmentant la production agricole et animale grâce à une stimulation de la production à travers une augmentation des superficies cultivées et une amélioration des rendements. Le programme atteindra cet objectif grâce à une combinaison de réformes politiques, d'investissements dans les infrastructures, d'accès au financement et aux services pour les petits producteurs, de facilitation des partenariats et d'amélioration de la production agricole et animale et des plateformes de marchés. Le programme comprend deux projets : (1) Projet d'Irrigation et d'Accès aux Marchés et (2) Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC).

(1) L'objectif du Projet Irrigation et Accès aux Marchés est d'augmenter les revenus ruraux à travers une amélioration de la productivité agricole et une augmentation des ventes résultant de la modernisation de l'agriculture irriguée et des systèmes de gestion des inondations avec un commerce et un accès suffisant aux marchés. Compte tenu de la fréquence croissante de la sécheresse au Niger, l'investissement dans les infrastructures d'irrigation à grande échelle dans les régions de Dosso et de Tahoua se traduira par une disponibilité accrue d'eau pour les bénéficiaires du projet pendant les saisons sèches et humides. Grâce à une formation technique en gestion de l'eau et des ressources naturelles, en épargne, en techniques de production améliorées, en marketing, en alphabétisation fonctionnelle et calcul, en nutrition, en hygiène et assainissement et autres compétences complémentaires, les femmes et les hommes des périmètres irrigués pourront utiliser l'eau de manière plus productive et réduire au minimum les risques pour la santé associés à l'utilisation des points d'eau à la fois pour l'agriculture et l'élevage et à des fins domestiques. En outre, en investissant dans les routes reliant les périmètres d'irrigation, les bénéficiaires du projet pourront accéder plus efficacement aux intrants, aux services et aux marchés et vendre leur production accrue. Ces

investissements dans l'infrastructure, la capacité humaine et les systèmes de gestion axés sur le marché et la performance permettront aux agriculteurs nigériens de s'orienter vers une agriculture irriguée plus commerciale comme base d'une croissance soutenue des revenus ruraux.

(2) Le projet sur les Communautés Résilientes au Climat est conçu pour augmenter les revenus des petites familles agricoles et d'élevage dans les communes éligibles et les couloirs d'élevage du Niger rural à travers l'amélioration de la productivité des cultures et de l'élevage, en soutenant les ressources naturelles essentielles à la production et en augmentant les ventes ciblées des produits de base. Sauf disposition contraire des Parties, les Communes éligibles comprennent Tessa, Mokko, TomboKoirey I, TomboKoirey II et KarguiBangou dans le département de Dosso ; Dan Goulbi et SabonMachi dans le département de Dakoro; Chadakori et GuidanRoumdji dans le département de GuidanRoumdji; Konni et Tsernaoua dans le département de BirniN'Konni; Malbaza et Doguérawa dans le département de Malbaza; et Kouré, Liboré et N'Dounga dans le département de Kollo.

Activités du Compact

Le projet Irrigation et Accès aux Marchés comprend les activités suivantes :

a. Activité de développement des Périmètres Irrigués

L'activité de Développement des Périmètres Irrigués vise à réhabiliter le système d'irrigation de Konni et à développer de nouveaux périmètres d'irrigation dans la zone de Dosso-Gaya. Plus précisément, le Compact soutiendra les éléments suivants :

- Pour Konni : il s'agit de la réhabilitation du système d'irrigation de deux barrages de ruissellement en cascade, d'un réservoir collecteur et d'un canal d'approvisionnement en aval et d'un périmètre d'environ 2.452 hectares dans la vallée de la Maggia, les réparations et la réhabilitation du système d'irrigation pour réduire les pertes d'eau et améliorer l'efficacité ;
- Pour la zone de Dosso-Gaya, la conception initiale prévoyait des travaux d'aménagement de Ouna-Kouanza (zones 4, 5, 6 et 7) - environ 1.754 ha et des périmètres de Sia (basse terrasse) - environ 819 ha, la construction de digues de protection contre les inondations et des routes d'accès, la disposition et le nivellement des parcelles (avec des diguettes les séparant), des vannes de contrôle et des pompes pour les prises d'eau et / ou des structures de drainage pour permettre le contrôle total de l'eau ainsi que des réseaux de distribution d'eau pour l'agriculture irriguée de cultures mixtes. Un pivotement vers la petite irrigation a été élaboré avec une réorientation du projet vers une approche Petite Irrigation (SK2) sur les mêmes terres de la Basse Terrasse (BT) dans les communes de Tanda et Sambera situées dans la région de Dosso. La zone de projet demeure celle décrite ci-dessus. La mise en œuvre du projet de petite irrigation SK 2 comporte trois (3) tranches reparties sur une superficie totale de 640 ha dont une première tranche de 100 ha, une deuxième de 200 ha et enfin une troisième de 340 ha.

a. *Activité de services de gestion et de facilitation des marchés*

Le Compact établira une série d'activités de soutien institutionnel et de gestion visant à assurer la réalisation de l'objectif du Projet dans les périmètres irrigués ciblés par l'activité de développement du périmètre d'irrigation. Les activités de services de gestion et de facilitation du marché sont mises en œuvre en utilisant une approche communautaire pour fournir des services qui couvrent toute la chaîne de production, y compris l'approvisionnement en intrants agricoles, les rendements agricoles, la commercialisation des produits et l'utilisation durable des ressources naturelles. Plus précisément, le Compact soutiendra :

- Les Activités ciblant la sécurisation foncière et l'atténuation des risques de conflits fonciers dans les zones d'intervention du Projet, en (1) établissant et mettant en œuvre un cadre d'allocation des terres basé sur (i) développement des profils fonciers locaux, (ii) développement participatif des principales normes locales d'attribution des terres et d'un processus transparent pour l'attribution des terres, et (iii) l'achèvement du processus d'attribution des terres et la formalisation des droits de

propriété foncière; et (2) le renforcement des capacités pour la gouvernance foncière locale, y compris (i) le renforcement des capacités institutionnelles locales pour la gestion foncière et la gestion des conflits fonciers, et (ii) la planification intégrée de l'utilisation des terres locales.

- L'appui technique et le renforcement des capacités des nouvelles Associations d'Usagers de l'eau d'irrigation (AUEI) à travers la création et l'habilitation de ces associations à but unique, autonomes, autofinancées et à but non lucratif pour entreprendre des fonctions de gestion de l'irrigation dans les domaines d'intervention du Programme, y compris les études préparatoires ;
- Renforcer la capacité des bénéficiaires, par le biais de groupes d'épargne existants ou nouveaux et de groupes de producteurs existants, y compris les groupes de femmes et les groupes de jeunes, à: (1) développer des calendriers culturaux permettant la culture de produits agricoles qui répondent à la demande du marché et aux signaux de prix; (2) participer à des groupes d'épargne pour améliorer les compétences en affaires et économiser du capital pour opérationnaliser leurs calendriers culturaux; (3) augmenter l'utilisation d'engrais appropriés et de semences améliorées; (4) surveiller et s'adapter aux conditions changeantes de l'environnement pour maximiser les avantages des services écosystémiques; (5) participer aux organisations de producteurs pour améliorer leur position de négociation à la ferme et sur le marché; (6) investir dans l'infrastructure pour stocker, traiter et ajouter de la valeur à leur production; et (7) augmenter les ventes de produits et de produits transformés.

b. *L'activité sur les Routes pour augmenter l'accès aux marchés*

L'activité sur les Routes a pour but de réduire les barrières commerciales et d'améliorer l'accès physique aux marchés grâce à des améliorations ciblées du réseau routier desservant les périmètres de Dosso-Gaya et les relier au reste du pays. Pour ce faire, l'activité comprendra les sous-activités suivantes :

- La Route RN7

Cette sous-activité consistera en la réhabilitation complète, l'amélioration et l'asphaltage d'environ 83 kilomètres de la principale route nationale nord-sud (« RN7 ») reliant la région sud du Niger au reste du pays. Plus précisément, dans le cadre de cette sous-activité, le programme soutiendra :

  - Le renforcement des structures routières, le revêtement des surfaces, la réfection de la chaussée, l'amélioration de la sécurité routière, le remplacement ou l'amélioration des structures connexes telles que les ponts et les ponceaux et les mesures environnementales, sociales, de santé et de sécurité ; et
  - Les études, la supervision de la construction, les activités d'atténuation et d'amélioration environnementales et sociales, les activités de restauration des moyens d'existence et de réinstallation.

- La Route RN35

Cette sous-activité appuiera la réfection et l'amélioration du gravier d'environ 187 kilomètres de la route RN35 desservant directement les périmètres de Dosso-Gaya. Plus précisément, cette sous-activité soutiendra :

  - Le renforcement des structures routières, le revêtement des surfaces, la réfection de la chaussée, l'amélioration de la sécurité routière, le remplacement ou l'amélioration des structures connexes telles que les ponts et les ponceaux et les mesures environnementales, sociales, de santé et de sécurité ; et
  - Les études, la supervision de la construction, les activités d'atténuation et d'amélioration environnementales et sociales, les activités de restauration des moyens d'existence et de réinstallation

- La Route rurale de Sambéra

Cette sous-activité appuiera la réfection et l'amélioration du gravier d'environ 37 kilomètres de la route rurale qui relie les périmètres d'irrigation Ouna-Kouanza et Sia à la RN7 (« route rurale de Sambéra »). Plus précisément, la sous-activité de la Route rurale de Sambéra comprendra :

- Le renforcement des structures routières, le revêtement des surfaces, la réfection de la chaussée, l'amélioration de la sécurité routière, le remplacement ou l'amélioration des structures connexes telles que les ponts et les ponceaux et les mesures environnementales, sociales, de santé et de sécurité ; et
- Les études, la supervision de la construction, les activités d'atténuation et d'amélioration environnementales et sociales, les activités de restauration des moyens d'existence et de réinstallation.

c. *Activité de réforme des politiques*

L'activité de réforme de politiques vise à promouvoir plusieurs réformes de politiques majeures directement liées au succès et durabilité du programme. Plus précisément, l'activité soutiendra :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau plan national des ressources en eau couvrant au moins dix (10) ans comprenant une évaluation détaillée des ressources en eau utilisant la télédétection et des études hydrogéologiques détaillées pour améliorer la gestion durable des ressources en eau souterraine ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire pour les zones protégées et les communautés environnantes touchées par le Projet d'irrigation et d'accès aux marchés dans la région de Dosso, y compris (i) les évaluations écologiques et les études d'utilisation des terres nécessaires pour identifier et promouvoir les objectifs de conservation et de planification des ressources naturelles; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion pour la réserve partielle de faune de Dosso et la zone Humide du Moyen Niger II de la Convention de Ramsar; et (iii) le soutien à l'élaboration de plans d'utilisation des terres communautaires à l'intérieur et à proximité des aires protégées;
- La réforme du marché de la distribution d'engrais pour permettre une plus grande concurrence et la participation du secteur privé et pour permettre la disponibilité et l'accessibilité des engrais, en particulier pour les femmes et les petits agriculteurs. La sous-activité aidera à l'élaboration d'un plan d'action visant à: (1) rendre accessible le processus d'achat et de distribution d'engrais à davantage d'entreprises privées; (2) ajuster les prix des engrais pour les aligner sur les marchés régionaux; et (3) adopter et mettre en œuvre une stratégie de retrait des subventions aux engrais qui laisse en place un programme ciblé pour répondre aux besoins de crise des populations les plus marginalisées.;
- Le développement des capacités statistiques nationales pour (1) générer des données fiables, pertinentes, opportunes, sensibles au genre et productives, incluant des données désagrégées au niveau du revenu, du sexe et de l'âge, dans toute la mesure du possible; (2) analyser et informer les impacts de la politique gouvernementale en matière de stratégies de croissance, d'investissement, de commerce agricole, de ressources naturelles et de services; (3) mesurer la croissance économique et la réduction de la pauvreté; et (4) le développement de la capacité de suivi et d'évaluation du gouvernement.
- La réforme du système d'entretien routier : par la création des organes suivants : i) un Fonds d'Entretien Routier de 2eme génération (FER 2) dont le décret est adopté depuis le 06 juillet 2018 ; ii) Une agence de Maitrise d'Ouvrage De l'Entretien Routier (AMODER), dont les textes sont élaborés et adoptés, iii) une Cellule Indépendante des Contrats d'Entretien Routier (CACER) et iv) élaboration d'un plan pluriannuel d'entretien routier par le Ministère de l'Equipement.

Le projet sur les Communautés Résilientes au Climat comprend les activités suivantes :

a. Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Cette activité soutiendra les groupes pastoraux et renforcera l'intégration régionale à travers l'amélioration de la santé animale, ainsi que les ressources en eau et en pâturages le long des principaux corridors de transhumance et en modernisant les infrastructures locales du marché. Plus précisément, l'activité PRAPS soutiendra :

- Une campagne de santé et de vaccination du bétail pour réduire la prévalence de maladies qui affaiblissent la productivité du bétail en construisant des services vétérinaires nationaux plus durables et efficaces pour mener des campagnes de surveillance et de contrôle des principales maladies affectant les grands et petits ruminants d'après les directives de l'Organisation Mondiale pour la Santé Animale, en mettant l'accent sur les zones pastorales éloignées. À court terme, l'objectif de ces efforts est d'augmenter la part des animaux vaccinés contre la péripneumonie bovine contagieuse (« PPCB ») et la peste des petits ruminants (« PPR») et de construire et réhabiliter des unités vétérinaires dans les corridors commerciaux, y compris une augmentation des services d'inspection aux principaux postes frontaliers pour surveiller la prévalence des maladies. À moyen terme, l'objectif de ces efforts est de réduire la prévalence de la péripneumonie bovine contagieuse et d'augmenter la protection immunitaire des petits ruminants contre la PPR ;
- Des consultations pour préparer, et le financement pour mettre en œuvre, chaque plan d'investissement du Corridor pour le bétail dans la forme et le fond satisfaisants pour MCC (« *Plans d'Investissements des Couloirs* »). Les consultations engageront les parties prenantes dans un processus global visant à identifier, par corridor ou commune, quels investissements éligibles (tels que définis ci-dessous) seront priorisés par chaque couloir de passage. Les investissements éligibles comprennent :
    - Amélioration des points d'eau clés et des aires de pâturage et de repos du bétail le long des couloirs de bétail pour aider à maintenir l'état des animaux pendant que les pasteurs les conduisent à travers ces corridors vers les points de vente (tels que les marchés) ; et la
    - Modernisation des bâtiments vétustes existants et construction de nouvelles plateformes physiques pour commercialiser le bétail dans un environnement commercial amélioré. Grâce à un processus de consultation avec les parties prenantes de l'élevage, un inventaire des flux actuels d'infrastructures de marché et de commerce du bétail sera entrepris et des priorités établies pour l'emplacement et la conception des améliorations d'infrastructures nécessaires pour faciliter la participation aux marchés.

b. Activité d'Agriculture Résiliente aux Changements Climatiques

L'Activité Agriculture Résiliente aux Changements Climatiques (ou « Activité CRA ») soutiendra des augmentations durables de la productivité et des revenus agricoles dans les communes éligibles en renforçant la résilience des agriculteurs et des agropasteurs aux impacts du climat. L'activité comprendra :

- Des consultations pour préparer, et le financement pour mettre en œuvre, le Plan Intégré d'Investissement Résilient aux Changements Climatiques de chaque commune éligible (« ICRIP »). Les ICRIP intégreront les investissements des communes, groupements paysans et entrepreneurs dans divers domaines (irrigation, lutte contre l'érosion et infrastructures de commercialisation) pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: (1) améliorer la fertilité des sols et la gestion de l'eau pour les cultures pluviales; (2) l'amélioration du contrôle de l'eau et l'augmentation des systèmes d'irrigation à petite et moyenne échelle; (3) le soutien à l'intégration du bétail; (4) la consolidation de la chaîne de valeur et l'amélioration de l'accès aux marchés; et (5) l'amélioration de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles; et

- Une facilité de subvention (« Facilité ») pour soutenir les actifs productifs et les besoins d'investissement, intégrée avec la fourniture de services de développement commercial pour cibler les bénéficiaires dans les communes éligibles et le périmètre de Dosso-Gaya participant à l'activité de développement du périmètre irrigué. La Facilité ciblera des groupes de producteurs/transformateurs, des groupes de femmes et de jeunes et les micro-, petites et moyennes entreprises, et se concentrera sur cinq catégories de financement : (1) irrigation et production irriguée (y compris post-récolte et stockage) ; (2) la production pluviale (y compris après récolte et stockage) ; (3) l'intégration de l'élevage ; (4) l'agro-transformation et la vente ; et (5) l'approvisionnement en intrants. Les services de développement des affaires fournis aux demandeurs et aux bénéficiaires soutiendront (i) le ciblage initial et le ciblage de la demande ; (ii) le plan d'affaires et l'élaboration de la proposition de subvention ; et (iii) un soutien consultatif aux entreprises pour les bénéficiaires pendant la mise en œuvre des subventions.

Bénéfices économiques et bénéficiaires projetés

Les données détaillées sur les taux de rentabilité économique (TRE) et sur l'analyse des bénéficiaires sont disponibles dans le Plan S&E à travers le lien suivant : https://www.mcc.gov/content/uploads/ME-Plan-NER-V3-Jan22.pdf

Logique du Compact

L'objectif du programme est d'augmenter les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant l'accès au commerce et au marché pour les produits agricoles. La *Figure 1* montre la logique globale du Compact.

Figure1: Logique du Compact Niger dans son ensemble

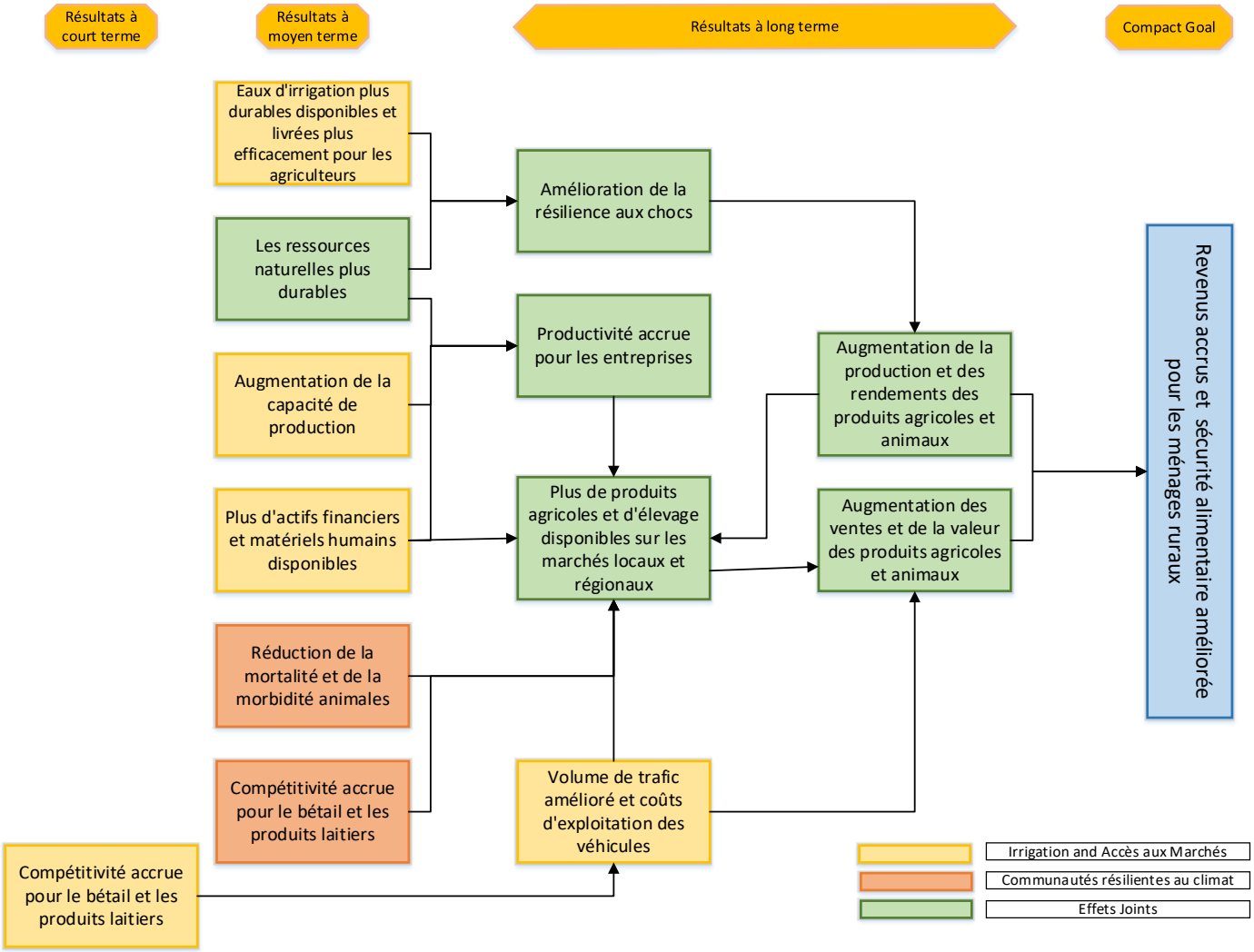

Plan de mis en œuvre et responsabilités

Millennium Challenge Corporation (MCC)

Créé en janvier 2004 par le Congrès américain la MCC est un fonds, instrument de la coopération bilatérale américaine pour le financement des investissements structurants des pays en développement. Les subventions sont octroyées sur une base compétitive aux pays qui mettent l'accent sur les bonnes politiques, l'appropriation nationale et les résultats. Les subventions sont accordées pour un temps limité (cinq années incompressibles) afin de promouvoir la croissance économique, réduire la pauvreté et renforcer les institutions. Les investissements réalisés soutiennent la stabilité et la prospérité dans les pays partenaires. Les projets à financer présentent de bons taux de rentabilité économiques et sont exécutés selon une approche basée sur l'évidence.

Millennium Challenge Account-Niger

MCA-NIGER : MCA-NIGER est, auprès de MCC, l'Entité responsable de la mise en œuvre de l'Accord de Don pour le compte du Gouvernement. Au titre de l'Accord de Don, MCA-NIGER procède à l'acquisition de tous biens et services, passe des contrats avec des prestataires de service et en assure la gestion. MCA-NIGER est également chargé de gérer des processus d'ordre politique, de produire des rapports trimestriels et annuels de performance, de mettre en œuvre le Plan de Suivi et Evaluation (« S&E »), et de s'occuper des relations publiques.

L'Agent Fiduciaire (« FA ») : l'Agent Fiduciaire est un contractant engagé par MCA-NIGER et chargé de gérer tous les fonds mis à disposition par MCC. L'Agent fiduciaire fournit des données et des informations relatives aux cibles pour les étapes clés du processus, notamment les engagements et les décaissements relatifs à certains contrats clés.

L'Agent de Passation de Marchés (« APM ») : l'Agent de Passation de Marchés est un contractant engagé par MCA-NIGER et chargé de gérer toutes les activités de passation des marchés en rapport avec l'Accord de Don.

Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (MEP/PLN/EC)

Le ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (MEP/PLN/EC) en tant que structure gouvernementale de lutte contre l'analphabétisme, est un partenaire clé dans l'atteinte des objectifs des activités en alphabétisation et calculs fonctionnels du Projet tout au long de la mise en œuvre du Compact et après. Le MEP/PLN/EC a pour mission d'accompagner le MCA-Niger par le canal de la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non-formelle (DGAENF) et ses services centraux et déconcentrés dans les zones d'intervention du projet. Le MEP/A/PLN/EC collabore avec MCA-Niger dans la mise en œuvre des activités d'alphabétisation et de calcul fonctionnel du Projet dans les domaines suivants :

- Sensibilisation sur l'importance de l'alphabétisation dans les zones d'intervention ;
- Participation à l'élaboration du canevas de rapportage pour les missions de suivi des activités d'alphabétisation et calcul fonctionnel ;
- Confirmation de la validation des guides et des modules destinés aux formateurs et aux apprenants en langue Zarma et Hausa ;
- Transmission de la liste des alphabétiseurs et des apprenants inscrits aux cours ;
- L'observation des séances de formation des alphabétiseurs par les inspecteurs conformément au calendrier de travail adopté ;
- Participation aux missions de suivi des activités de formation en alphabétisation et calcul fonctionnel, et soumission des rapports de missions selon les canevas adoptés ;

- Documentation, organisation et archivage de manière rigoureuse et conforme aux procédures de MCA-Niger de tous les documents partagés et ou développés dans le cadre de l'accord de partenariat avec le MCA –Niger.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL)

Le MAG/EL, en tant qu'entité étatique du Niger chargée de la formulation, révision et mise en œuvre des politiques nationales en matière de l'irrigation, est un partenaire clé dans l'atteinte des objectifs du projet tout au long de la mise en œuvre du Compact et après. Le MAG/EL dans le cadre de l'Accord d'entité de mise en œuvre, accompagne le MCA-Niger pour la mise en œuvre du Projet dans les domaines suivants :

- Conduite des réformes politiques en cours directement liées au projet et pour lesquelles un certain nombre de conditions préalables au décaissement du financement des travaux ont été établies selon les procédures établies par l'Accord et les documents principaux du Compact ;
- Appui technique à la mise en œuvre de l'Activité Développement des Périmètres Irrigués, pendant la phase d'études et durant l'exécution des travaux, y compris la réception des travaux et le transfert de la responsabilité des infrastructures aux Associations d'Usagers de l'Eau d'Irrigation (AUEI) ;
- Appui technique à la mise en œuvre de l'Activité Services de Gestion et de la Facilitation des Activités de Commercialisation, notamment pour :
    - La création, l'opérationnalisation et le renforcement des capacités des AUEI ;
    - La mise en place des nouveaux modèles pour les services d'appui agricole ; et,
    - La mise en œuvre des activités liées à la sous-activité sécurisation foncière et réinstallation ;
- Devenir un partenaire actif et s'approprier des tous les processus et activités par rapport au renforcement des capacités statistiques du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage,
- Conduite de quelques reformes dans le cadre institutionnel et politique dans le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage identifiés comme nécessaires dans la mise en œuvre de l'Activité du renforcement de capacités statistiques pour rendre le système statistique dans le Ministère fiable, efficace, transparent et veiller à que ce système soit compatible et intégré dans un système statistique national en coordination avec le plan national de développement des statistiques
- Assistance dans la délivrance aux Consultants et aux Entreprises (prestataires de MCA-Niger dans les domaines ci-dessus évoqués) de toutes les autorisations administratives nécessaires, tous les permis, licences requis et toute autre approbation requise pour les activités concernées du projet ;
- En rapport avec les Collectivités locales, mise à la disposition des sites aux prestataires et, après accomplissement satisfaisant des travaux, participation à leur réception ;
- Faciliter le partage et la provision de données statistiques, études, rapports, bulletins, fiches et autres publications pertinentes en relation à la production et la vente de produits agricoles et pastoraux en soutien aux activités de Suivi et Evaluation (S&E) et analyse économique dans le Compact.

Il est entendu que le MAG/EL assurera la mise en œuvre des activités y afférentes à travers quatre structures centrales techniques pertinentes à travers une coordination rigoureuse, efficace et efficiente, notamment :

- Direction Générale de Génie Rural (DGGR)
- Direction des Actions Coopératives et Appui aux Organismes Ruraux (DAC/POR)
- Direction Générale de l'Agriculture (DGA)
- Direction des statistiques (Agriculture et l'Elevage)

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

Le MHA, en tant qu'entité étatique du Niger chargée de la formulation, révision et mise en œuvre des politiques nationales en matière de l'irrigation, est un partenaire clé dans l'atteinte des objectifs du projet tout au long de la mise en œuvre du Compact et après. Le MHA accompagnera le MCA-Niger pour la mise en œuvre du projet dans les domaines suivants :

- Collaboration régulière avec le MCA-Niger à travers un cadre de concertation MCA-Niger / MHA;
- Assurer, en tant que point focal représentant l'Etat du Niger auprès de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et auprès de la commission Mixte Nigero-Nigérianne, l'obtention des accords internationaux sur les eaux transfrontalières signées par le Niger et les autres parties concernées qui constituent des conditions préalables au décaissement du financement des travaux ;
- Appui technique à la mise en œuvre de l'Activité développement des outils de connaissance, planification et utilisation des ressources en eau au Niger, notamment pour :
    - Faciliter et accompagner le Consultant dans l'interprétation de la télédétection pour l'exploration de l'eau durable ;
    - Contribuer à l'évaluation hydrogéologique et développement de modèles hydro géologiques ;
    - Faciliter le renforcement des capacités des techniciens nationaux sur des projets d'utilisation durable des ressources en eau.

Ministère de l'Equipement (ME)

Le Ministère de l'Equipement, en tant qu'institution d'Etat chargée de la construction, de la réhabilitation et de l'entretien des infrastructures routières est un partenaire clé dans l'atteinte des objectifs du projet tout au long de la mise en œuvre du Compact et après.

Le ME accompagne le MCA-Niger pour la mise en œuvre du projet dans les domaines suivants :

- Collaboration régulière avec le MCA-Niger à travers un cadre de concertation MCA-Niger/ME et d'autres parties prenantes ;
- Conduite des réformes politiques en cours directement liées au projet et pour lesquelles les conditions préalables au décaissement du financement des travaux ont été établies selon les procédures établies par le présent Accord et les Documents Principaux du Compact ;
- Prendre connaissance du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) du MCA-Niger et s'y conformer pendant ses activités dans le cadre du Compact ;
- Soutenir l'opérationnalisation de la Politique Genre et Inclusion Sociale (PGIS) de MCA-Niger ;
- Appui technique à la mise en œuvre d'activité Routes et accès aux marchés pendant la phase d'études et durant l'exécution des travaux, y compris la réception des travaux et le transfert du contrat GENiS à la Caisse Autonome de Financement et d'Entretien Routier (CAFER);
- Assistance, le cas échéant, dans la délivrance aux consultants et aux entreprises (prestataires de MCA-Niger dans les domaines ci-dessus évoqués) de toutes les autorisations administratives nécessaires, tous les permis et licences requis et toute autre approbation requise pour les activités concernées du projet ;
- En rapport avec les collectivités locales, mise à la disposition des sites aux prestataires et, après accomplissement satisfaisant des travaux, participation à leur réception ;

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Les activités actuellement bien développées sont celles qui impliquent des travaux de construction et d'aménagement et qui requièrent une démarche d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux. Néanmoins, certaines activités du Compact ne sont pas encore suffisamment détaillées pour identifier

toutes les tâches précises qui seraient attribuées au Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE), des ajustements ou additions pourront être apportés ultérieurement. Le MEDD à travers le BNEE appuie le MCA-Niger dans les tâches suivantes :

- Évaluer, valider, suivre, appuyer et s'approprier des activités du programme MCA-Niger en rapport avec ses attributions ;
- Prendre des dispositions pour la pérennisation des acquis du programme MCA-Niger et le suivi & évaluation environnementale et sociale après le Compact.

Communes de Konni, Tsernaoua, Tanda, Tounouga et Gaya

Les responsabilités spécifiques de chacune des communes ci-dessus citées relativement aux activités du projet seront notamment :

- La collaboration technique et administrative avec MCA-N, les autres Entités d'Exécution (EE) et acteurs impliqués,
- La sécurisation des ressources foncières,
- La gestion et la protection des ressources naturelles des communes et des terres au niveau des aires protégées ou des espaces pastoraux, et
- Le Suivi-Evaluation.

Secrétariat Permanent National du code rural (SPN/CR)

La mise en place des institutions de mise en œuvre du Code Rural du Niger aux différents niveaux des démembrements administratifs de I 'Etat crée déjà les conditions d'une mise en œuvre concertées des activités du Compact. Aussi, l'intégration des acteurs et des bénéficiaires dans ce cadre de mise en œuvre renforce les chances d'une pérennisation des investissements.

Un des objectifs majeurs du MCA-Niger est de créer les conditions d'un cadre de concertation et de coordination des activités avec l'entité de mise en œuvre SPN/CR, mais aussi avec tous les autres acteurs institutionnels impliqués notamment l'ONAHA, les Communes et les Organisations Paysannes (OP), afin d'asseoir un processus endogène, pragmatique de partenariat pour la réussite des activités du Compact.

Le SPN/CR étant le bras technique du Comité National du Code Rural est bien indiqué pour assurer la mission de fédération des différentes institutions autour du foncier. Le Cadre de Concertation doit permettre la mise en place d'un système de suivi partagé entre le MCA-Niger et le SPN/CR et les autres parties impliquées, sur les démarches et les méthodologies de communication qui soient régulières, efficaces, conformes aux principes arrêtés.

Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA)

L'ONAHA, en tant qu'agence nationale chargée de la gestion et de l'encadrement des aménagements hydroagricoles du Niger, est un partenaire clé dans l'atteinte des objectifs du projet tout au long de la mise en œuvre du Compact et après.

L'ONAHA accompagnera le MCA-Niger pour la mise en œuvre du projet dans les domaines suivants :

- Collaboration régulière avec le MCA-Niger à travers un cadre de concertation MCA-Niger / ONAHA ;
- Conduite des réformes politiques en cours directement liées au projet et pour lesquelles un certain nombre de conditions préalables au décaissement du financement des travaux ont été établies ;
- Appui technique à la mise en œuvre de l'Activité Développement des Périmètres Irrigués, pendant la phase d'études et durant l'exécution des travaux, y compris la réception des travaux et le transfert de la responsabilité des infrastructures aux AUEI ;

- Appui technique à la mise en œuvre de l'Activité Services de Gestion et de Facilitation des Activités de Commercialisation, notamment pour :
    - La création, l'opérationnalisation et le renforcement des capacités des AUEI ;
    - La mise en place des nouveaux modèles pour les services d'appui agricole ; et,
    - La mise en œuvre des activités liées à la sous-activité de sécurisation foncière et réinstallation ;
- Assistance dans la délivrance aux consultants et aux entreprises (prestataires de MCA-Niger dans les domaines ci-dessus évoqués) de toutes les autorisations administratives nécessaires, tous les permis, licences requis et toute autre approbation requise pour les activités concernées du projet ;
- En rapport avec les collectivités locales, mise à la disposition des sites aux prestataires et, après accomplissement satisfaisant des travaux, participation leur réception.

Agent externe de passation des marches (PA)

Du fait de la complexité de la passation des marchés, de l'obligation de résultats dans le respect des directives de passation des marchés du MCC, l'activité de passation des marchés au MCA-N est officiée avec l'assistance d'un Consultant international indépendant recruté à la suite d'un appel ouvert à la concurrence. Il s'agit de l'agent de Passation des marchés. Sous la supervision de la Direction de Passation des marchés, l'Agent de Passation des Marchés gère l'acquisition d'une large gamme de biens, de services et de travaux nécessaires à la mise en œuvre des activités financées par MCC (Les marchés du Compact y compris ceux fiancés sur le fond 609 (g) et ce, en s'assurant du respect des directives du MCC en matière de passation des marchés).

Agent financier externe (FA)

Le MCA-N s'est attaché des services d'un consultant international indépendant chargé d'assurer et certifier les décaissements, les paiements aux prestataires et les enregistrements comptables. Ce Consultant est le seul signataire des instruments de paiement et habilité à mouvementer les comptes bancaires du Programme. Cela contribue au paiement des contractants et autres prestataires conformément aux procédures et dans les délais règlementaires. Les données financières certifiées du Compact en ce qui concerne les engagements et les déboursements sont recueillis à travers le « FA »

Appui à la gestionnaire de Programme

Ce rôle est joué par l'UNOPS, recruté pour apporter des services d'appui conseil à la gestion du programme et des projets, afin de s'assurer que les projets et leurs activités sont exécutés selon les standards professionnels, les délais, la qualité et dans les budgets prévus.

Ingénieur de contrôle et de supervision des travaux de construction

Il s'agira des contractants adjudicataires des marchés pour assurer le contrôle et la supervision des travaux de construction des infrastructures dans le cadre des activités des projets (1) : Projet d'Irrigation et d'Accès aux Marchés et (2) Projet de Communautés Résilientes au Climat (CRC). Ils seront pourvoyeurs de données certifiées sur les extrants ainsi que certains indicateurs de processus tels que les emplois créés au cours des travaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité « développement des périmètres Irrigués » du Projet « Irrigation et Accès aux Marchés », le Consultant STUDI International assurera le contrôle et la supervision des travaux de réhabilitation du périmètre de Konni. Quant au contrôle et la supervision des travaux de construction des nouveaux aménagements hydro agricoles (AHA) de la zone de Sia-Kouanza, l'ingénieur n'est pas encore recruté. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité « Routes pour l'accès aux marchés », les études techniques sont en cours et de ce fait, l'ingénieur n'a pas encore été recruté.

L'approche suivi-évaluation de MCA-Niger

Le Suivi & Evaluation (S&E) est essentiel pour l'effectivité de l'approche basée sur les résultats. Il est une composante essentielle de la conception du programme et est intégré à toutes les facettes du cycle du programme, du début à la fin. Le Plan de S&E du programme décrit comment les objectifs de performance seront mesurés, comment seront élaborés les rapports sanctionnant ce suivi et comment les évaluations seront conduites. Il est basé sur l'Annexe III du Compact qui décrit en général comment les progrès à travers les résultats du Compact seront mesurés.

Pour assurer l'objectivité et la fiabilité des données utilisées pour mesurer la performance du Compact, la Direction du Suivi et de l'Evaluation (DS&E) de MCA-NIGER prévoit de mettre en place une stratégie d'évaluation de la qualité des données qui alimenteront le Plan de Suivi-évaluation. Cette stratégie définit de manière précise les responsabilités de chaque équipe de projets et Agences d'Exécution dans la collecte et la gestion de l'information. C'est dans cette perspective que se justifient les présents TDR qui se proposent de procéder à la première Revue de la Qualité des Données (RQD) du Programme MCA-NIGER.

Plan S&E

Avec l'appui de l'équipe S&E de MCC, MCA-Niger a développé le Plan S&E qui est à sa troisième révision.

Rôle des Revues de Qualité de Données (RQD)

Afin de s'assurer que les données collectées sont de qualité acceptable, le consultant doit effectuer un examen indépendant des indicateurs, données, ensembles de données et sources de données inclus dans le plan de S&E et prévus pour les activités de S & E du Compact. Le travail du consultant s'étendra sur une période d'environ onze mois et demi (11,5) mois civils, à compter de la date de début effectif du contrat. Sur la base des conclusions et des recommandations du RQD, le MCA-Niger et les entités de mise en œuvre (IE) du Compact produiront des plans d'action sur la manière dont ils vont incorporer les résultats.

Le Suivi-Evaluation et les questions transversales –genre et inclusion sociale (GIS)

Le Compact du Niger a intégré l'inclusion sociale et le genre en assurant la conformité avec la politique de genre de MCC, les directives d'intégration du genre de MCC, ainsi que la politique nationale de genre (PNG) du Niger. Le MCA-Niger a élaboré un Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (PIGIS) qui se nourrit d'autres plans de travail (comme le plan de S&E) et fournit des points d'entrée pour le GIS dans le Compact. Les exigences du MCC comprennent la ventilation par sexe des données pertinentes, ainsi que des indicateurs spécifiques au genre qui sont définis par le biais du PIGIS et inclus dans tous les documents d'appel d'offres de l'entrepreneur.

Processus de collecte de données de MCA-Niger

Il existe divers types de données et le MCA-Niger dispose de méthodes et processus appropriés pour leur collecte y compris :

Données Administratives de Routine

Il s'agit de données régulièrement collectées par les Administrations et services de l'Etat, comme le MCA – Niger, les Entités de Mise en Œuvre, les prestataires de services de MCA-Niger, le MAGEL, l'INS, le Haut-Commissariat de l'Initiative 3N, les bases de données sur le Système d'Information sur les Marchés (SIM) bétail et sur les statistiques administratives.

Il est à noter que dans le cadre de l'exécution des différentes activités, des Consultants recrutés par le MCA-Niger produisent des données dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme.

Données d'Enquêtes

En vue d'évaluer les résultats finaux des projets et programmes, MCC et le MCA-N utiliseront différents types d'évaluations dont les sources de données sont généralement issues d'enquêtes comme outils complémentaires pour mieux mesurer l'efficacité du Programme. Trois types d'évaluation peuvent être conduits dans ce cadre : (i) les évaluations indépendantes (évaluations d'impact et / ou de performance); (ii) l'auto-évaluation, et (iii) les évaluations ad' hoc ou études spécifiques.

Les évaluations indépendantes sont conduites par des firmes indépendantes recrutées par la MCC et qui sont appuyées par le MCA-N pour la collecte des données dans le cadre de la réalisation des études. *L'auto-évaluation* consistera à élaborer un rapport d'achèvement à la fin de la mise en œuvre. *Les évaluations ad 'hoc ou études spécifiques* sont conduites afin de disposer de plus de données spécifiques, non disponibles pour le suivi évaluation du Compact. Il est à noter que toute évaluation conduite sous la supervision d'évaluateurs indépendants de MCC ne fera pas l'objet de revue de qualité de données.

Système de Gestion d'Information (MIS)

La MCC dispose d'un système d'information de gestion pour les performances des Compact intitulé MCC-MIS. Les indicateurs répertoriés dans les tableaux de suivi des indicateurs (ITT) y sont rapportés tout au long du cycle de mise en œuvre des compacts. Les modifications à apporter aux données suite à de nouvelles informations plus pertinentes s'opèrent conformément à la politique de suivi évaluation approuvée par le MCC.

Autres Etudes Pertinentes à la Consultance

Le consultant pourra prendre connaissance de certaines études et rapports réalisés par le programme notamment : (i) les rapports des évaluations baseline des activités Routes (réalisé p ar la firme IDG), Irrigation (réalisé par la firme Mathematica), CRA (réalisé par la firme Social Impact) et PRAPS (réalisé par la firme A2F), (ii) les rapports et plateforme Power BI de suivi des réalisations du Compact, etc.

Présentation des activités, projets et consultants de MCA-Niger

L'organisation fonctionnelle de MCA-Niger Comprend six (6) activités mises en œuvre à travers deux (2) projets. MCA-Niger travaille selon l'approche « faire-faire ». A ce titre, elle contractualise avec des consultants spécialisés chargés de la mise en œuvre des activités. Ces consultants produisent, à échéance, des livrables qui comprennent les produits et services générés par les activités. Ces livrables peuvent prendre différents formats (biens (matériels, équipement, logiciels), services (renforcement de capacités, voyages d'études, appuis institutionnels, etc.), propriétés intellectuelles, base de données, progiciels, etc). Certaines activités sont transversalles et peuvent interesser plusieurs activités.

Le tableau **en annexe** donne la répartition des consultants selon les activités des projets. Le consultant s'assurera lors de ses échanges avec les départements de MCA-Niger de l'exhaustivité de cette situation.

Etendue des travaux

Objectif de la Consultance

L'objectif de la présente consultance est de répertorier les principaux résultats atteints par les six (6) activités des deux (2) projets du programme Compact du Niger durant les cinq (5) années de mise en œuvre du programme de 2018 à 2022.

Plus spécifiquement, la mission permettra au consultant de :

- Mener des recherches documentaires axées sur les livrables, les rapports d'activités, les bases de données, les entretiens avec les informateurs clés (KII) auprès des différents départements

de MCA-Niger chargés du suivi de la mise en œuvre des activités des projets ainsi qu'auprès des partenaires clés,

- Consolider et cartographier les principaux résultats obtenus selon les activités par projets en mettant en évidence les résultats saillants tout en conduisant une analyse sexospécifique ;

Durée de la consultance

La durée contractuelle prévisionnelle de la consultance est de **90 jours calendaires (3 mois calendaires) en une seule tranche**. Cette période peut être adaptée en fonction des contraintes qui pourraient naître de la mise en œuvre après validation de MCA-Niger. Toutes les activités contractuelles prévues doivent être exécutées dans cette période.

Tâches

Le Consultant doit noter que MCA-Niger examinera les projets de rapports et de livrables et fournira des commentaires dans les cinq (5) jours ouvrables soit une (1) semaine calendaire. La date de démarrage du contrat ou date de mobilisation du Consultant (M_0) sera notifiée au Consultant par ordre de service après la signature du contrat par le Consultant et le Directeur Général du MCA-Niger. Le consultant réalisera les tâches suivantes :

Réunion d'orientation /de lancement

Une réunion de lancement entre le consultant, le MCA-Niger et MCC aura lieu après l'entrée en vigueur du contrat. Le but de la réunion est d'examiner le programme de travail détaillé proposé dans la proposition technique, de clarifier toutes les questions liées à l'énoncé des travaux, à l'affectation, et de planifier la période du contrat. Cette étape doit être sanctionnée par un rapport de démarrage qui doit (i) décrire l'approche globale d'exécution de la mission et (ii) proposer une feuille de route décrivant le calendrier et l'articulation des consultations avec les acteurs (MCA-Niger et partenaires).

Le consultant devrait être disponible pour la réunion de lancement. La réunion de lancement aura lieu dans les bureaux de MCA - Niger, mais les parties impliquées et/ou l'équipe du consultant qui ne sont pas en mesure d'y participer peuvent participer de manière virtuelle. MCA-Niger et le consultant peuvent examiner la faisabilité d'organiser la réunion en virtuel si les conditions préparatoires le permettent.

Le consultant élaborera le rapport initial de démarrage de la réunion d'orientation /de lancement dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la réunion.

Rapport de démarrage initial

Après revue du rapport initial par MCA-Niger et MCC dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent le dépôt du rapport initial de démarrage, le consultant intégrera les observations faites et produira le rapport final de démarrage qu'il déposera deux (2) jours ouvrables après la réception des observations de MCA-Niger et MCC.

Rapport de démarrage final

Échange avec les responsables des départements de MCA-Niger et élaboration des fiches de collecte selon les activités/projets et développement de la méthodologie d'inventaire des résultats intermédiaires

Par cette tâche, il est attendu que le consultant organise une série de réunions techniques avec les responsables sectoriels de MCA-Niger afin de parvenir aux principales informations (variables/ produits) devant être collectées en rapport avec les deux projets « Irrigation et Accès aux Marchés (IMAP) » et « Communautés Résilientes au Climat (CRC) ». Le consultant élaborera à cet effet, le

questionnaire (fiche de collecte) de collecte des données sectorielles. Compte tenu de la diversité des informations à collecter, le consultant proposera une fiche de collecte pour chacune des six (6) activités du Compact plus une fiche pour les autres activités transversales (Foncier, Réinstallation, ESP, GIS, etc.), soit au total sept (7) fiches de collecte à élaborer.
Pour mieux conduire ce travail, le consultant doit élaborer un agenda et un calendrier de travail avec les équipes sectorielles de MCA-Niger. Il pourra se faire aider au besoin par la Direction de Suivi Evaluation (DSE) de MCA-Niger pour les besoins de prise de contact, rendez-vous ou autres besoins administratifs.
Le consultant organisera un atelier d'une journée de validation des fiches de collecte avec les départements et partenaires de MCA-Niger concernés. Le but de cet atelier est de s'accorder avec les différents intervenants sur les informations à recenser. Les frais logistiques pour l'organisation de cet atelier sont à la charge du consultant.
A la suite de l'élaboration des fiches de collecte de données, le consultant décrira l'approche méthodologique qu'il mettra en œuvre pour réaliser la collecte des données auprès des départements MCA-Niger et des partenaires (consultants, experts régionaux, KII, etc.).

Rapport de consultation avec les départements sectoriels de MCA-Niger, comprenant les fiches de collecte validées et la méthodologie de collecte de données sectorielles

Réalisation de recherches documentaires axées sur les livrables, les rapports d'activités, les bases de données, consolider et cartographier les principaux résultats intermédiaires selon les activités et les projets en mettant en évidence les résultats saillants tout en conduisant une analyse sexospécifique

Cette tâche constitue le cœur du travail du consultant. Il s'agira pour le consultant de consulter, en collaboration avec les équipes sectorielles de MCA-Niger, pour chaque projet et chaque activité, tous les supports (Rapports, livrables, base de données, etc.) contenant les différents produits (résultats) générés par la mise en œuvre du programme et d'inventorier (sans omission ni double compte) les produits (résultats intermédiaires). Les éléments de mission des consultants recrutés par MCA-Niger peuvent orienter les travaux du consultant tout au long de sa mission. Le consultant élaborera un Template de base de données sous tableur Excel qui permettra de lister et documenter les différents produits. Cette base de données contiendra dans la mesure du possible, sans s'y limiter, les **éléments quantitatifs et qualitatifs** suivants :

- **Nature du produit/résultat** (Infrastructure, Matériel, Grant, Accompagnement, Formation, Mise à disposition de ressources, Récupération de terre, Données agraires de rendements et de superficies, Réhabilitation, Construction, etc.) ;
- **Zones géographiques concernées par le produit/résultat** (Région, Département, Commune, Localité) ;
- **Nombre de récipiendaires du produit/résultat** (Homme, Femme, Jeune) ;
- **Montants investis** (pour produire ces résultats) ;
- **Critères limitatifs et/ou de réussite et de durabilité des produits** (éléments informationnels utiles à la compréhension de bonnes pratiques, des éléments de succès ou de contraintes et des conditions présagées de durabilité des résultats) ;
- **Etc.**

Le consultant produira un tableau de bord de synthèse dans la base de données Excel produite à cet effet afin de faciliter la consultation des données de synthèse sur les réalisations du Compact selon les projets, les activités, les niveaux de désagrégation (géographique, sexe, etc).
Pour la réalisation de toutes les activités de cette tâche, le consultant travaillera en étroite collaboration avec la DSE et les responsables sectoriels de MCA-Niger. Ces derniers veilleront à l'exactitude des données collectées par le consultant.

Rapport détaillé d'inventaire de tous les produits/résultats des activités sectorielles du Compact accompagné de la base de données Excel intégrant le tableau de bord de synthèse

Organisation d'un atelier de présentation, validation et dissémination du rapport de consultation

Il est attendu que le consultant organise un atelier **d'une (1) journée** de présentation et de partage des résultats de la mission avec toutes les parties prenantes (MCA-Niger, partenaires, MCC). Le consultant est entièrement responsable de l'organisation logistique et administrative de l'atelier dont il assumera les frais. Il prendra les dispositions pour faire participer de manière virtuelle les autres personnes concernées (MCC et autres partenaires et consultants de MCA-Niger). Cet atelier comprendra sans s'y limiter les responsables de MCA-Niger ci-après :

- Les membres du CODIR (MCA-Niger et Représentation Résidente de MCC) ;
- Les Managers de MCA-Niger ;
- L'équipe MCC (en virtuel) ;
- L'équipe de la Direction S&E ;
- Les partenaires de mises en œuvre et autres parties prenantes clés (virtuel et/ou présentiel).

En amont de cet atelier, le consultant élaborera un rapport de synthèse (sous Word) et une présentation (Power Point) qu'il partagera avec la DSE pour observations et commentaires.
A la fin de l'atelier, le consultant élaborera et soumettra deux (2) jours après la fin de l'atelier, un premier draft du rapport d'atelier décrivant (i) la démarche méthodologique, d'amendement et de validation suivie lors de l'atelier, (ii) les principales observations d'amélioration formulées et (iii) la liste de présence des participants à l'atelier.
MCA-Niger observera le draft du rapport de l'atelier un (1) jour après le dépôt dudit rapport par le consultant. Il est attendu le dépôt du rapport final de l'atelier dans les deux (2) jours après le retour des observations de MCA-Niger.

Rapport de l'atelier d'amendement, validation et dissémination des résultats de la consultation

Production d'un rapport général détaillé de consultance

Pour clôturer la mission, il est attendu que le consultant élabore un rapport général qui rappelle toutes les rencontres et actions menées lors de la mission. Ce rapport exposera, sans s'y limiter (i) les aspects méthodologiques suivis, (ii) les rencontres réalisées, (iii) les documentations et supports de résultats consultés, (iv) le listing des produits du Compact qui ont été identifiés, (v) les annexes des produits du Compact ventilées par projet et activités du Compact et (vi) la liste de présence des participants. Ce rapport sera accompagné des autres supports électroniques (bases de données et fichiers de communication) produits par le consultant dans le cadre de la présente mission.

Rapport général détaillé de consultance donnant les produits du Compact et comprenant tous les supports électroniques (base de donnée et fichiers supports de communication)

Exigences de rapportage

Tous les rapports doivent être soumis par voie électronique et en français. Tous les documents doivent être soumis dans Microsoft Word. Les feuilles de calcul doivent être soumises en Microsoft Excel. Les horaires doivent être soumis en Microsoft Project. Toutes les présentations doivent être soumises en Microsoft PowerPoint. Tout autre format (s) doit être convenu par MCA - Niger et MCC.

Le titre et le numéro du contrat doivent figurer sur chaque rapport. En outre, chaque rapport doit être accompagné d'une lettre ou d'un autre document qui identifie clairement le rapport/livrable spécifique présenté.

Le consultant partagera avec MCA-Niger toutes les présentations et autres supports de travail produits dans le cadre de la consultance.

Installations, équipements et mise en service

Soutien de MCA – Niger et de toutes les Entités de Mise en Œuvre

MCA – Niger fournira au Consultant les informations et support suivants :

(a) Accès à tous les rapports, dessins, cartes, données et autres documents nécessaires liés au projet qui peuvent être déjà disponibles ;

(b) Lettres d'introduction pour faciliter l'accès aux différentes parties prenantes, ministères, autorités gouvernementales et agences dont les activités et les rôles sont essentiels à la mission ;

(c) Fournir un soutien logistique et administratif pour l'organisation des ateliers avec les parties prenantes ;

Le Consultant recevra toute la documentation nécessaire sur le Compact. Ces documents comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

(d) La dernière version du Plan S&E pour le MCA - Niger.

(e) Données collectées pour les indicateurs du Compact fournis par les Entités de Mise en Œuvre (Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (MEP/PLN/EC), Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL), Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), Ministère de l'Equipement (ME), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) communes de Konni, Tsernaoua, Tanda, Tounouga et Gaya, Secrétariat Permanent National du Code Rural (SPN/CR, Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA, etc.).

(f) Rapports connexes utilisés pendant le développement des activités du Compact ;

(g) Toutes les études pertinentes en cours et les documents de planification de programme.

Les informations présentées ci-dessus permettront au Consultant de disposer d'informations nécessaires sur les projets et les activités du Compact.

Livrables et calendriers de paiements

On estime pour la mise en œuvre de la mission environ 65 jours ouvrés (environ 3 mois) en une tranche unique.

Le Consultant doit être disponible pendant toute la durée des services et doit être responsable de la gestion des services. Cela comprend la supervision et la gestion des prestations, la liaison avec le MCA - Niger et les autres parties, la gestion du bureau et le contrôle de la qualité des services. Dans le cadre de la gestion du projet, un certain nombre de réunions entre le MCA-Niger et le Consultant peuvent être

programmées à tout moment. Le consultant doit produire les procès-verbaux de toutes les procédures. Le consultant doit soumettre tous les produits livrables au Directeur du Suivi, de l'Évaluation et de l'Économie du MCA - Niger pour approbation.

Le Consultant doit produire tous les rapports conformément aux termes de références de la consultance. Le Consultant proposera un calendrier pour les dates précises de soumission dans le Rapport Initial (rapport de démarrage).

Tableau 1 : Livrables, nombre de jours ouvrables associés et calendrier de paiement

#	Livrable	No. de jours Calendaires	Nombre de jours calendaires de travail cumulatifs	Date de soumission des livrables	Pourcentage de Paiements des Livrables
	Inception :				
Tranche unique					
1	Réunion d'orientation /de lancement	**1**	**1**	Mo+1	
2	Le consultant soumet **le rapport initial de démarrage** à MCA-Niger [**Livrable 1**]	**3**	**4**	Mo+1	
3	MCA-Niger fait la revue du rapport initial de démarrage et le soumet au consultant	**7**	**11**	Mo+2	
4	Le consultant **soummet le rapport de démarrage final** intégrant les observations de MCA-Niger [**Livrable 2**]	**3**	**14**	Mo+2	**30%**
5	Le consultant élabore le rapport de consultation avec les départements sectoriels de MCA-Niger, comprenant les fiches de collecte validées et la méthodologie d'inventaire des résultats sectoriels	**7**	**20**	Mo+3	
6	MCA-Niger fait la revue du rapport de consultation avec les départements sectoriels de MCA-Niger, comprenant les fiches de collecte validées et la méthodologie de collecte de données sectorielles et le soummet au consultant	**7**	**27**	Mo+4	
7	Le consultant soummet à MCA-Niger **la version finale rapport de consultation avec les départements sectoriels de MCA-Niger, comprenant les fiches de collecte validées et la méthodologie de collecte de données sectorielles** [**Livrable 3**]	**3**	**30**	Mo+5	
8	Le consultant élabore le rapport sur les recherches documentaires axées sur les librables, les rapports d'activités, les bases de données, les entretiens avec les informateurs clés (KII) auprès des différents départements de MCA-Niger chargés du suivi de la mise en œuvre des activités des projets ainsi qu'auprès des partenaires clés, et consolider et cartographier les principaux résultats intermédiaires selon les activités et les projets en mettant en évidence les résultats saillants tout en conduisant une analyse sexospécifique	**20**	**50**	Mo+8	
9	MCA-Niger fait la revue du rapport sur les recherches documentaires et le soummet au consultant	**7**	**57**	Mo+9	
10	Le consultant soummet **la version finale du rapport sur les recherches documentaires** intégrant les observations de MCA-Niger [**Livrable 4**]	**3**	**60**	Mo+9	**50%**
11	Le consultant organise l'atelier l'atelier d'amendement, validation et dissémination des résultats de la consultation et soumet le rapport de l'atelier à MCA-Niger	**3**	**63**	Mo+9	

12	MCA-Niger fait la revue du rapport de l'atelier et le soummet au consultant	**1**	**64**	Mo+10	
13	Le consultant soummet **la version finale du rapport de l'atelier d'amendement, validation et dissémination des résultats de la consultation** intégrant les observations de MCA-Niger [**Livrable 5**]	**1**	**65**	Mo+10	
14	Le consultant élabore le rapport général détaillé de consultance donnant les produits du Compact et comprenant tous les supports électroniques (base de données et fichiers supports de communication)	**14**	**79**	Mo+12	
15	MCA-Niger fait la revue du rapport général détaillé de consultance et le soummet au consultant	**7**	**86**	Mo+13	
16	Le consultant soummet **la version finale du rapport général détaillé de consultance donnant les produits du Compact et comprenant tous les supports électroniques (base de données et fichiers supports de communication)** intégrant les observations de MCA-Niger [**Livrable 6**]	**3**	**89**	Mo+13	**20%**
Total nombre de jours calendaires		**89**			**100%**
Total nombre de mois		**3,0**			

*Mo = mois zéro, le chiffre suivant est le nombre de semaines à partir de Mo

Le Consultant doit noter que le paiement des frais pour les services est lié à l'acceptation des livrables individuels par MCA-Niger. Le Consultant devrait noter que : **tous les rapports seront considérés comme des ébauches jusqu'à ce qu'ils soient revus et acceptés par le MCA - Niger.**

8.2 Critères d'évaluation du -de la Consultant/te

Les critères d'évaluation des propositions du-de la Consultant-te sont établis à la section suivante :

Section 5. Critères d'évaluation

Le Consultant doit nécessairement obtenir au moins une note **de 80/100** pour être qualifié. L'attribution du contrat sera recommandée en faveur du Consultant ayant obtenu le score le plus élevé, égal ou supérieur au seuil de 80 points, sous réserve de l'obtention de références satisfaisantes, de négociations réussies, d'une analyse positive du caractère raisonnable du prix et d'un accord sur le taux et le contenu de l'Offre financière.

Si un Contrat ne peut être conclu entre le MCA-Niger et le Consultant classé en première position, le Consultant classé derrière par ordre sera alors invité à des négociations.

La sélection du Consultant individuel sera basée sur les critères suivants :

CRITERES ET GRILLE D'EVALUATION : Consultant pour la revue documentaire

	Critères, sous-critères	Points
A	**Expérience spécifique pertinente du consultant : Preuve d'expérience dans l'exécution de missions de même nature. La preuve doit inclure une expérience réussie en tant que pour la réalisation d'une revue documentaire d'un projet/programme avec l'exécution d'au moins 2 projets de nature et de complexité similaires au cours des 5 dernières années.**	
A.1	Au moins cinq (5) années d'expérience en Revue et Synthèse documentaire d'un projet/programme	20
A.2	Expérience professionnelle dans la région Francophone Ouest-Africaine ou autres pays en développement	5
	Points totaux pour ce critère	**25**
B	**Proposition : adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés pour répondre aux termes de référence.**	
B.1	Approche technique et méthodologie.	20
B.2	Plan de travail proposé.	15
B.3	Calendrier des activités	10
	Points totaux pour ce critère	**45**
C	**Qualifications du consultant**	
C.1	*Qualifications et compétences*	
C.2	Une qualification minimum de Masters en Economie, Statistiques, Agronomie, Gestion, Ingénierie ou domaines connexes : ***NB : copie du diplôme exigée***	5
C.3	*Expérience professionnelle générale :*	
C.4	1. Au moins dix (10) ans d'expérience générale dans la collecte, le traitement, l'analyse et la synthèse de données de gestion ainsi que le rapportage d'activités de projet : - 5 à 10 ans : 4 points ; - Plus de 10 ans : 6 points	6
C.5	2. Au moins cinq (5) ans d'expérience dans les tâches similaires de revue documentaire pour l'établissement et la synthèse des résultats issus de l'exécution de projet : - 3 à 5 ans : 5 points ; - Plus de 5 ans : 8 points	8
C.6	*Expérience professionnelle spécifique*	
C.7	*1.*Expérience dans le suivi des performances et/ou d'audit de résultat d'au moins deux (2) projets de préférence dans l'irrigation, les infrastructures routières, l'agriculture, l'élevage, la gestion des ressources naturelles, les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités, et dans les pays en développement	3
C.8	2. Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la gestion de projets de développement larges et multisectoriels	2
C.9	3. Maîtrise du français et de l'anglais écrits et parlés	2
C.10	4. Maîtrise de l'outil informatique (bureautique et analyse des données)	2
C.11	5. Maîtrise du PowerPoint et expérience dans son usage pour présentation à des parties prenantes	2
	Points totaux pour ce critère	**30**
	Points totaux pour les trois (3) critères	**100**

NB *: En cas de score égal, le consultant ayant réuni plus d'années d'expériences en revue et Synthèse documentaire des résultats intermédiaires et/ou en suivi évaluation, sera retenu.*

Annexe : Liste indicative des consultants MCA-Niger selon les activités et projets :

#	Consultant/Partenaire MCA-Niger	Objectif général de la mission	Principaux résultats attendus
1	***Partenaires CRA***		
1.1	USADF/ADLI	La facilité de subventions de CRA est une sous-activité relevant de l'activité CRA du projet CRC doté d'une enveloppe de 9 millions de dollars qui met l'accent sur le développement agricole dans 18 communes cibles de la zone du Compact, confrontées à des défis environnementaux et à des taux de pauvreté élevés, dus en partie à la faible productivité agricole et à l'accès limité au marché. La facilité de subventions CRA se concentre sur cinq catégories d'activités de projet : (1) l'irrigation et la production irriguée (y compris après la récolte et le stockage); (2) production pluviale (y compris post-récolte et stockage); (3) l'intégration du bétail; (4) transformation agroalimentaire et ventes; et (5) fourniture d'intrants. Pour la mise en œuvre de cette sous-activité, le MCC et le Gouvernement du Niger à travers le MCA - Niger ont sollicité l'expertise de United States African Development Foundation (USADF), une agence du gouvernement des Etats Unis spécialisée dans la mise en œuvre des subventions. Ainsi, la facilité de Subventions CRA propose à travers des subventions, de fournir des services de développement aux entreprises, d'accroître les investissements dans les actifs productifs et de permettre l'adoption des pratiques et technologies agricoles respectueuses de l'environnement. L'un des objectifs clés de la facilité de subventions CRA est de faciliter une inclusion sociale plus grande en ce qui concerne l'accès aux activités commerciales et entrepreneuriales agricoles. L'USADF, Responsable de l'administration et de la gestion de la facilité de subventions CRA, fournit aux bénéficiaires des services de renforcement des capacités / développement des services commerciaux. L'USADF examine, sélectionne et attribue les subventions et supervise leur mise en œuvre, leur monitoring, et leur clôture, avec l'aide du personnel des bureaux extérieurs de l'USADF au Niger (appelé Coordonnateur du Programme de Pays (CPP), et l'organisation partenaire de l'assistance technique de l'USADF au Niger (ONG ADLI)) La facilité de subventions CRA a pour objectif d'octroyer environ 65 subventions sur deux cycles de subventions, pour un total de 7 500 000 $ (le reste de 1.5 millions de dollars est destiné qux frais de gestion accordé à l'USADF). La taille des subventions peut aller de 10 000 USD à 250 000 USD.	Structure Illustratif du Budget de la facilité de subventions du CRA : - 25 subventions pour la tranche $100 - $250k (total 5,000,000$ soit 67%) - 50 subventions pour la tranche $50 - $100k (total 1,500,000$ soit 20%) - 10 subventions pour la tranche $10 - $50k (total 1,000,000$ soit 13%) NB : Pas d'objectifs spécifiques ni d'exigences d'allocation. La priorité est donnée aux projets ayant le plus grand impact sur les communautés et les bénéficiaires. Exigences : - La facilité de subventions de CRA vise à attribuer un minimum de 20% de la valeur totale des subventions octroyées (ou 1 500 000 USD sur le budget total alloué) aux groupes de femmes et / ou de jeunes

1.2	CETRI	Réalisation des études de faisabilité pour la rélialisation/réhabilitation des périmètres irrigués dans les communes de Mokko, Tombo Koirey I et Tombo Koirey II (Sakadamna)	Livrable 1 : Rapport d'établissement; Livrable 2 : Rapport Avant-Projet Sommaire : APS (Conception de base des infrastructures); Livrable 3 : Rapport provisoire EIES avec PGES; Livrable 4 : Rapport Provisoire Avant-Projet Détaillé : APD (Conception détaillée version provisoire); Livrable 5 : Rapports Finaux (APD, EIES et PGES validés par le BNEE); Livrable 6 : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)
1.3	CIRA	Réalisation des études de faisabilité pour la rélialisation/réhabilitation des périmètres irrigués dans les communes de Karguibangou et Tessa	Livrable 1 : Rapport d'établissement; Livrable 2 : Rapport Avant-Projet Sommaire : APS (Conception de base des infrastructures); Livrable 3 : Rapport provisoire EIES avec PGES; Livrable 4 : Rapport Provisoire Avant-Projet Détaillé : APD (Conception détaillée version provisoire); Livrable 5 : Rapports Finaux (APD, EIES et PGES validés par le BNEE); Livrable 6 : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)
1.4	AGECRHAU	Réalisation des études de faisabilité soco-économique et technique pour la rélialisation/réhabilitation des périmètres irrigués dans les communes de Dan Goulbi, Sabon Machi, Guidan Roumdji et Chadakori	Livrable 1 : Rapport d'établissement; Livrable 2 : Rapport Avant-Projet Sommaire : APS (Conception de base des infrastructures); Livrable 3 : Rapport provisoire EIES avec PGES; Livrable 4 : Rapport Provisoire Avant-Projet Détaillé : APD (Conception détaillée version provisoire); Livrable 5 : Rapports Finaux (APD, EIES et PGES validés par le BNEE); Livrable 6 : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)
1.5	GPMT BANI CONSEILS LIMITLESS ENGINERING	Réalisation des études de faisabilité pour la rélialisation/réhabilitation des périmètres irrigués dans les communes de Konni, Tsernaoua, Malbaza et Doguéraoua	Livrable 1 : Rapport d'établissement; Livrable 2 : Rapport Avant-Projet Sommaire : APS (Conception de base des infrastructures); Livrable 3 : Rapport provisoire EIES avec PGES; Livrable 4 : Rapport Provisoire Avant-Projet Détaillé : APD (Conception détaillée version provisoire); Livrable 5 : Rapports Finaux (APD, EIES et PGES validés par le BNEE); Livrable 6 : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)
1.6	GPMT AGECI - CAFI-B	Réalisation des études de faisabilité pour la rélialisation/réhabilitation des périmètres irrigués dans les communes de Kouré, Liboré et N'Dounga	Livrable 1 : Rapport d'établissement; Livrable 2 : Rapport Avant-Projet Sommaire : APS (Conception de base des infrastructures); Livrable 3 : Rapport provisoire EIES avec PGES; Livrable 4 : Rapport Provisoire Avant-Projet Détaillé : APD (Conception détaillée version provisoire); Livrable 5 : Rapports Finaux (APD, EIES et PGES validés par le BNEE); Livrable 6 : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)
1.7	ADL	Réalisation des activités de récuparation des terres dégradées et d'intensification agricole dans les régions de Maradi, Dosdo et Tillabéry	* 10 800 ha de terres dégardées à récupérer: * 1 000 ha de terres à traiter contre les plantes envahissantes; * 28 600 ha de terres pour la pratique la régénération naturelle assistée * 8 300 ha de champs agricoles pour l'appui conseil agricole ; * 220 champs écoles paysans à créer et animer ;

			* 11 100 kits de petits ruminants à distribuer ; * 2 150 actes à établir pour la formalisation des droits fonciers.
1.8	CONSORTIUM CDR/OSE IL ED YANAYI/ONDERNA	Réalisation des activités de récuparation des terres dégradées et d'intensification agricole dans les régions de Maradi et Tahoua	* 8 400 ha de terres dégardées à récupérer: * 1 720 ha de terres à traiter contre les plantes envahissantes; * 37 200 ha de terres pour la pratique la régénération naturelle assistée * 2 350 ha de champs agricoles pour l'appui conseil agricole ; * 950 kits de petits ruminants à distribuer ; * 2 200 actes à établir pour la formalisation des droits fonciers.
1.9	GPMT RAIL/CADEL/ONEN/AID KOOKARI	Réalisation des activités d'intensification agricole dans la région de Tahoua	* 3 300 ha de champs agricoles pour l'appui conseil agricole ; * 60 champs écoles paysans à créer et animer ; * 3 600 kits de petits ruminants à distribuer.
2	***Partenaires PRAPS***		
2.1	CETRI	Contrôler et Suivre les Travaux de Balisage des Couloirs de Passage Internationaux ; Réaliser les Etudes d'implantation, Contrôler et Suivre les Travaux des points d'eau sur les Couloirs de Passage Internationaux	Les résultats attendus sont : 1°) Les travaux de balisage des couloirs de passage Internationaux sont contrôlés et suivis. 2°) Les Etudes d'implantation des points d'eau sont réalisées. 3°) les travaux des points d'eau sur les couloirs de Passage Internationaux sont contrôlés et suivis
2.2	Groupement GEOCONSULTING/AGESI/BETIFOR/SIGMATECH SRI	L'objectif général est que le Consultant (une ONG, Cabinet ou Bureau d'études) appuie chacune des 36 communes visées par la Composante 2 de PRAPS dans les 4 couloirs de transhumance repartis entre les régions de Maradi, Tillabéri, Dosso et Tahoua couverts par PRAPS du MCA-Niger, pour la préparation des Plans d'Aménagements Pastoraux de manière consultative, inclusive et participative et contribuer à la durabilité des aménagements pastoraux qui seront réalisés	1°) Valoriser les acquis des expériences antérieures d'aménagements; 2°) Prendre en compte de la diversité des situations (mobilité et gestion foncière pastorale) ; Prendre en compte les considérations environnementales, sociales et genre, et du respect des droits individuels et collectifs ; Prendre en compte de l'histoire d'occupation des terres par les individus ou des groupes y compris ceux qui ne sont pas pastoraux, ainsi que des droits qui sont exercés sur les terres qu'ils soient formels ou coutumiers ; Un recensement de toutes les personnes ou communautés qui pourraient être affectées par le plan d'aménagement pastoral, en raison des pertes ou impacts entrainant des déplacements économiques ou physiques (selon NP 5).
2.3	VETERINAIRES SANS FRONTIERES(VSF)	L'objectif principal est de mettre en évidence les forces et les faiblesses rencontrées et les partager avec chaque SVPP enfin de formuler des mesures correctives pour améliorer la qualité des services ainsi que l'activité des SVPP en général.	1°) Etude de la qualité du service rendu par les SVPP; 2°) Rapport sur l'amélioration de la qualité des services SVPP

2.4	Groupement CA 17 international/BNIC E SERVICE	L'objectif de la mission est d'accompagner les communes à adopter des approches de gestion des marchés à bétail plus transparentes, efficaces et sensible aux besoins et aux demandes des utilisateurs. Ces marchés des zones d'intervention du PRAPS-MCA-Niger (régions de Dosso, de Tillabéry, de Maradi et de Tahoua) seront réhabilités et/ou construits afin d'améliorer les transactions commerciales	• Recenser les mesures réglementaires et législatives existantes relatives à la commercialisation du bétail dans le but de les utiliser comme leviers dans le processus de modernisation de la gestion des marchés à bétails et faire une revue des études sur les diffèrent modèles de gestion à bétail, les bonnes pratiques et les leçons apprises ; explorer les différents types de modèles de gestion pour les marchés publics et en particulier pour les marchés à bétail sur la base des cadres réglementaires et législatifs existants et des enseignements tirés d'autres projets qui ont réussi à moderniser la gestion du marché au Niger ou dans la sous-région.• Faire la cartographie des acteurs et parties prenantes sur les marchés à bétail ainsi que leurs rôles dans les marchés et l'implication de ces acteurs/trices dans la gestion en respectant les principes de genre et inclusion sociale.• Élaborer un plan pour l'engagement de ces parties prenantes (éleveurs, intermédiaires, vendeurs/euses, acheteurs, transporteurs, autorités administratives et coutumières, etc.) ; • Développer un guide de sensibilisation et de consultation des différents acteurs et intégrer leurs attentes et recommandations dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation et consultation. • Faire un diagnostic de la gestion et l' administration actuelles des dix huit (18) marchés à bétail y compris les systèmes de gestion, surveillance et contrôle afin de dégager les forces et faiblesses ;• Faire une analyse financière des revenus (réels ou potentiels) générés par marché à bétail avec une identification claire des sources comme : la taxe de présentation, taxe d'identification, revenus provenant des opérations des vendeurs/euses sur le marché, etc. ainsi que toutes les dépenses, y compris le personnel, les paiements pour services publics (eau, électricité), l'administration, l'entretien des installations, etc. a être utilisé dans l'elaboration d'un budget opérationnel.• Établir un comité technique ou tout autre dispositif approprié avec la participation effective des parties prenantes des marchés a bétail (les utilisateurs/trices et représentants de l'autorité communale) pour une sélection de modèle de gestion le mieux approprié qui sécurise les infrastructures réalisées, et tienne compte de l'intérêt de tous les acteurs qui interviennent et de façon participative à travers un atelier mais aussi par la validation du travail du Consultant. • Définir de manière participative avec les acteurs des marchés, les types de services demandés pour mieux valoriser les infrastructures au profit des communautés en identifiant les besoins ou défis spécifiques rencontrés sur le marché par les femmes et les jeunes ;• Définir et recommander les mécanismes de contrôle de gestion des comptes (recettes et depenses)• Accompagner les communes dans le processus de contractualisation avec un prestataire de services de gestion (coopérative, privé, etc.) choisi par le comité technique. Il s'agit notamment d'aider à

			l'élaboration des termes de référence et la demande de propositions, en les accompagnant lors de la contractualisation du contrat.Le Consultant assurera que le contrat ou la convention avec le prestataire de services de gestion: o Propose les outils de gestion financière et administrative appropriés qui permettent de suivre l'évolution des recettes issues des différentes taxes prélevées sur le marché à bétailo Met en place d'un plan de gestion des déchets et un plan de santé et sécurité du marché. o Intègre tous les éléments du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) réalisé dans la phase APS/APD/EIES dans les plans de gestion générale du marché o Adopte un dispositif pour une meilleure intégration de tous les acteurs y compris les femmes et les jeunes • Proposer dès l'étape de démarrage, les supports et l'assistance technique nécessaires aux parties prenantes et gestionnaires du marché afin que le fonctionnement du marché à bétail devienne transparent, efficient et durable.
2.5	Gpt RAIL/CADEl/ONEN/AID KOKARI	L'objectif de la prestation est de mettre en oeuvre des composantes GRN des sous ICRIP et des Plans d 'Aménagement Pastoraux après confirmation du diagnostic des études préliminaires. L'intervention doit à terme donner lieu à l'augmentation de Ia productivité et le renforcement de la resilience (dans le respect des normes et exigences du MCC et MCA-Niger).	1°) Opérationnaliser la stratégie de restauration, de préservation de l'environnement, agricole ou de tâches relatives au renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux. 2°) Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation, mise en place des comités de gestion, développement participatif d'une convention avec les communautés
2.6	Gpt CDR/OSEIL-ED-YANAHI-ONDERNA	L'objectif de la prestation est de mettre en oeuvre des composantes GRN des sous ICRIP et	1°) Opérationnaliser la stratégie de restauration, de préservation de l'environnement, agricole ou de tâches relatives au renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux. 2°) Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation, mise en place des comités de gestion, développement participatif d'une convention avec les communautés
2.7	ONG ADL	des Plans d 'Aménagement Pastoraux après confirmation du diagnostic des études	1°) Opérationnaliser la stratégie de restauration, de préservation de l'environnement, agricole ou de tâches relatives au renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux. 2°) Organiser des campagnes d'information et de

			sensibilisation, mise en place des comités de gestion, développement participatif d'une convention avec les communautés
2.8	BUREAU D'ETUDES ET DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (BERD)	préliminaires. L'intervention doit à terme donner lieu à l'augmentation de Ia productivité	1) Confirmer sur la base des coordonnées GPS fournies dans l'EIES, les informations sur l'identification et la délimitation des emprises foncières des différents sites retenus pour la réalisation des 18 marchés à bétail (superficie dédiée et coordonnées GPS) que les APS/APD/EIES ont manqué; 2) Dresser une situation détaillée de l'occupation de l'assiette foncière et des droits des occupants et relever les impacts constatés sur chaque site et sur les différents groupes sociaux. Cette situation devrait inclure une analyse par sexe de la propriété foncière, mais également veillera à ce que les instruments de collecte de données ne ciblent pas uniquement les chefs de ménage hommes en tant que répondants aux enquêtes, car cela peut sous-représenter les voix des femmes qui sont également utilisatrices et prennent des décisions concernant les terres du ménage 3) Décrire le statut foncier des hommes et des femmes (jeunes comme adultes) et analyser les aspects coutumiers et formels de chaque site au niveau de tous les membres actifs des ménages, 4) Faire une évaluation du processus d'acquisition ou de transaction foncières engagé par les Mairies au niveau de chaque site. 5) Identifier les lacunes commises lors de l'acquisition des terres par les mairies et proposer des actions de formalisation des droits fonciers au profit des bénéficiaires de chaque marché à bétail en conformité avec la norme 5 de la SFI; 6) Confirmer les risques de réinstallation involontaire des femmes et des hommes identifiés lors des études EIES qu'ils soit économique et/ou physique soit temporaire ou permanente et faire des estimations budgétaires associées à ces risques de réinstallation involontaire y compris des estimations du nombre de personnes qui pourront être affectées (selon les normes de la SFI). Si des risques de réinstallations (physiques ou économiques, temporaires ou permanents) autres que ceux identifiés dans les études EIES ont été constatés par le consultant dans la conduite de l'étude, le consultant devra les identifier, les évaluer en terme de coûts. 7) Estimer les coûts de compensation ou de réinstallation volontaire et involontaire en conformité avec le Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) de MCA-Niger, notamment le chapitre 6 sur les principes de compensation. 8) Proposer un calendrier pour la mise en œuvre des activités de compensation. Il reste à entendre que les compensations des terres des marchés à bétail seront payées par les mairies. Dans tous les cas, il est à préciser que les paiements des compensations des terres et autres compensations si applicables

			seront reçues avant le début de travaux. 9) Dans les cas où de(s) personne(s) confirment leur volonté de donner/céder leurs terres sans compensation, le Consultant doit confirmer que ces personnes comprennent la valeur de leurs terres, qu'il/elle comprenne aussi leur droit d'être compensée, que il/elle renonce malgré tout à leur droit de compensation. Ces propriétaires terriens devraient fournir une attestation de renonciation définitive dans une format approuvée par MCA-Niger . 10) Dans les cas où de(s) personne(s) préfèrent exercer leur(s) droits à la compensation, le consultant doit confirmer la valeur estimative de leur terre, et obtenir une attestation (dans une format approuvée par MCA-Niger) précisant que cette personne n'est plus disposer à céder sa terre et qu'elle exige une compensation avant le début des travaux. 11) S'assurer de l'implication des Commissions Foncières (niveaux village et/ou commune) dans les actions identifiées en haut qui font partie de la mission des COFO
2.9	AGECRHAU_Etude de base	et le renforcement de la resilience (dans le respect des normes et exigences du MCC et	• Réaliser des études techniques de réhabilitation et/ ou de construction pour les vingt-deux (22) marchés à bétail dans la zone d'intervention du projet • Conduire des études économiques et financières pour évaluer la viabilité économique et les impacts financiers des investissements sur les revenus des ménages et des communautés ;• Préparer les Avant-Projet sommaires (APS) et Avant-Projets détaillés (APD) ainsi que les spécifications techniques pour les vingt-deux (22) marchés à bétail devant être réhabilités et ou construits ; • Conduire les études d'impact environnemental et social (EIES) et • développer les plans de gestion environnemental et social (PGES) selon les lignes directrices environnementales du MCC y compris les Normes de Performance en matière de durabilité Environnementale et Sociale (NP) de la Société Financière Internationale (SFI), la politique genre et celle du traite des personnes (CTIP) du MCC, MCA-Niger et le bureau des évaluations environnementales et des études d'impact (BEEEI) sur la base de l'évaluation préalable des lieux et de la détermination de la portée des travaux selon MCA-Niger, y compris leur approbation et validation par le MCA et BEEEI ;• Formaliser les processus d'acquisition des terres devant accueillir ces infrastructures en respectant les normes SFI adoptés MCC ;• Élaborer les spécifications techniques pour la constitution des documents d'appel d'offres pour les soumissionnaires ;• Réaliser des estimations confidentielles et détaillées des coûts des marchés à bétail pour chacun des dossiers indiqués ci-dessus ; et• Assister le MCA durant l'évaluation des soumissions présentées pour la réalisation des travaux

2.10	AGECRHAU "' avenant N°7"	MCA-Niger).	De façon spécifique, il s'agira de faire une visite des voies au niveau des six (06) MAB en vue de : ➢ Collecter les paramètres physiques de base indispensables à la conception et au dimensionnement des voies et des ouvrages d'assainissement et de franchissement des voies »; ➢ Faire la conception et le dimensionnement des voies d'accès, des ouvrages d'assainissement, de protection, et points de passage…. ➢ Recenser les personnes affectées par le projet (propriétaires, exploitants, occupants etc. ainsi que les membres de leurs familles) (désagrégé par sexe et par Age); ➢ Recenser les biens ou propriétés qui pourraient être potentiellement impactés sur le linéaire en prenant en compte le trafic induit par l'amélioration des MAB et de l'amélioration des voies (analyse au cas par cas) et estimer les coûts des pertes ; ➢ Collecter les informations relatives au statut des terres impactées par les voies d'accès et à leurs vocations actuelles ; ➢ Etablir un état des lieux exhaustif du statut foncier qui fera ressortir les personnes exerçant un droit de propriété , les exploitants et toutes les personnes exerçant d'autres droits fonciers sur ces voies d' accès, leurs modes d' accès ou d' acquisition de ces droits , les superficies, les actes détenus , Les conflits fonciers réels ou potentiels Ces données collectées seront désagrégées par sexe et par Age. ➢ Élaborer les spécifications techniques pour la constitution des documents d'appel d'offres pour les soumissionnaires ; ➢ Faire une évaluation des impacts associés à l'utilisation des voies d'accès et proposer des mesures environnementales et sociales sous forme des prescriptions environnementales et sociales pour chacun des sites ➢ Réaliser des estimations confidentielles et détaillées des coûts des voies d'accès pour chacun des six marchés à bétail indiqués ci-dessus ➢ ressortir les avantages socio-économiques et bénéfices de l'aménagement des voies

2.11	AGECRHAU_Avenant 10	L'objectif visé est de matérialiser physiquement les limites "concensuelles retenues lors des études EIES" des sites de réalisation de 17 marchés à bétail (MaB) pour permettre non seulement au consultant PAR de reconnaitre les limites des emprises foncières (sites et voies d'accès) mais aussi de permettre aux structures foncières de bien poursuivre la sécurisation foncière des sites avec des PV de matérialisation qui seront établis dans ce processus	Les résultats attendus sont : • Les limites des emprises foncières définies par les études EIES des sites ainsi que leurs voies d'accès (Sites MAB) en rapport avec les Commissions foncières, les propriétaires terriens initiaux) sont reconnues ; • Les limites des emprises foncières des sites MAB sont matérialisées avec des bornes fabriquées. (Hauteur de trente (30 cm) centimètre, petite base sous forme carré de quinze (15) centimètre par côté, Grande base sous forme carré de vingt (20) centimètre par côté; • Les limites des emprises des voies d'accès au MAB sont matérialisées avec des bornes préfabriquées (Section de dix (10) centimètres de rayon sous forme carré, Hauteur de cent vingt (120) centimètres, Coupole de dix (10) centimètres de hauteur) ; • Des procès-verbaux (identification et matérialisation) sont dressés puis signés par tous acteurs concernés (avec les Commissions foncières, les propriétaires terriens initiaux) en référence aux coordonnées géographiques (GPS) des limites qui sont établies dans la dernière version des rapports des EIES. • La portée de la matérialisation est expliquée à travers une assemblée aux parties prenantes.
3	***PATENAIRES IRRIGATION***		
3.1	Groupement HYDROBAT/FORANI	Fourniture et Installation de kits de Pompage et Travaux de Forage pour les Périmètres de Sia Kouanza	Réalisation d'au moins 100 forages pouvant aller jusqu'à 168 forages et Equipement de pompage solaire d'au moins 100 forages pouvant aller jusqu'à 173 forages
3.2	Groupement COWATER/CECI	Réalisation des réseaux d'irrigation pour les champs écoles paysans (CEP)	Mise en place des réseaux d'irrigation pour au moins 100 CEP pouvant aller jusqu'à 173 CEP
3.3	Radar Technologies International (RTI)	Evaluation globale des ressources en eau sous l'isohyete 300 mm	Cartographie et modélisation des acquifère,
3.4	Université du Névada Las Vegas	Construction d'un modèle hydrogéologique de la nappe de SK2	Outils d'aide à la décision pour l'irrigation sur la basse terrasse
3.5	CVA Engineering	transfère des données de l'étude de RTI au MCA-Niger	Les données de RTI sont disponibles dans les locaux de MCA-Niger sous forme exploitable en ligne
3.6	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Appuyer MCA-Niger dans l'atteinte de ses objectifs	Participation des cadres du MHA aux réalisations du projet
3.7	Ministère de l'Agriculture	Appuyer MCA-Niger dans l'atteinte de ses objectifs	Participation des cadres du MAG aux réalisations du projet
3.8	Radar Technologies International (RTI)	Evaluationglobal des ressources en eau sous l'isohyete 300 mm	Cartographie et modélisation des acquifère,
3.9	Université du Névada Las Vegas	Construction d'un modèle hydrogéologique de la nappe de SK2	Outils d'aide à la décision pour l'irrigation sur la basse terrasse
3.10	CVA Engineering	Transfère des données de l'étude de RTI au MCA-Niger	Les données de RTI sont disponible dans les locaux de MCA-Niger sous forme exploitable en ligne
3.11	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Appuyer MCA-Niger dans l'atteinte de ses objectifs	Participation des cadres du MHA aux réalisations du projet
3.12	Ministère de l'Agriculture	Appuyer MCA-Niger dans l'atteinte de ses objectifs	Participation des cadres du MAG aux réalisations du projet
4	***PARTENAIREs FONCIER***		
4.1	Groupement SONED/MSA	Elaborer et mettre en œuvre des activités de sécurisation et de gouvernance foncière sur le site d'intervention du projet ''irrigation et accès aux marches'' de Sia-kouanza 2	* Les promoteurs de la pétite irrigation sont identifés et sécurisés; * Le dispositif de gouvernance foncière est mis en place dans les communes (SIF, Archivage, outils de sécurisation foncière, PDC intégrant le POS);

			* Des thèmes de Laboratoire foncier sont developpés et diffusés:
4.2	ONG-CDR	Apporter une assistance technique de proximité aux commissions Foncières de Base (COFOB) et aux Commissions Foncières Communales (COFOCOM) au quotidien afin de renforcer leurs capacités opérationnelles dans l'exercice de leurs prérogatives dans la délivrance non-discriminatoire des actes de sécurisation foncière des espaces identifiés pour accueillir les investissements structurants planifiés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC).	* Les Structures locales de gestion foncière (cofob, cofocom) sont mises en place, formées et opérationnelles; *Tous les sites d'investissement et de réalisation des projets CRC sont sécurisés.
5	***PARTENAIRES REINSTALLATION***		
5.1	BERD	Elaborer et mettre en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre de l'Activité de réhabilitation et d'entretien de la RN7, de la RN35 et de la RRS (Guitodo-Sambéra-Koulou)	• Préparation, planification, mise en œuvre et suivi/évaluation de trois PAR, en tenant compte des lignes directrices présentées dans le CPRP (Cadre de Politique de Réinstallation des Populations). • Développement d'une Base de Données (BD) de réinstallation de l'Activité Routes inspirée de celle développée dans le cadre du PAR Konni. • Appui aux autorités compétentes à la délivrance, en cas de compensation en nature (attribution de terres de culture), d'actes fonciers durables aux PAP (Personnes Affectées par le Projet). • Production et mise en œuvre d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes qui inclut les activités de préparation, de planification et de conduite des consultations publiques avec ces différents acteurs du Projet. • Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes des PAP, incluant les étapes d'enregistrement, de traitement et de résolution des plaintes des PAP conformément aux prescriptions du CPRP. • Prise en compte des femmes (y compris les femmes dans les ménages polygames), des jeunes, des personnes âgées et autres groupes vulnérables dans l'accès à l'information et aux dispositifs prévus par les PAR.
5.2	MSA	Actualiser et mettre en œuvre un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et de l'Activité de Sécurisation et Gouvernance Foncière sur le périmètre de Konni	• Mise à jour de la base de données. • Information et sensibilisation des population affectées par le projet sur les activités liées à la mise en œuvre du PAR. • Mise en place d'un mécanisme opérationnel de gestion des plaintes conformément au CPRP. • Prise en compte des femmes (y compris les femmes dans les ménages polygames), des jeunes, des personnes âgées et autres groupes vulnérables dans l'accès à l'information et aux dispositifs prévus par le (s) PAR. • Mise en place d'une bonne coordination et implication, sur le terrain, des parties prenantes (PAP, Coopératives, ONAHA, Collectivités locales, COFOCOM, Services étatiques, le MCA-Niger. • Mise en oeuvre de toutes les activités de compensation et de restauration des moyens d'existence des populations conformément au CPRP. • Sécurisation dles droits fonciers des PAP par l'attribution de documents fonciers appropriés. • Clôture du PAR dans le respect des normes

			et standards de la SFI (Société Financière Internationale).
6	***PARETENAIRES SERVICE DE GESTION***		
6.1	Cowater	Mise en œuvre de la sous activité Services d'Accompagnement Agricole, 1. Promouvoir l'émergence de coopératives et associations de producteurs et productrices ; 2. Accroître les capacités de production agricole des hommes, des femmes et des jeunes dans et autour des périmètres irrigués ; 3. Améliorer la gestion durable et intégrée des ressources naturelles au niveau communautaire et au niveau des exploitations ; 4. Promouvoir l'autonomisation économique et faciliter l'accès au financement ; 5. Améliorer le niveau d'alphabétisation fonctionnelle ; 6. Développer et mettre en œuvre une stratégie pour engager les jeunes dans des activités économiques rentables et viables dans le secteur agricole et agro-alimentaire.	▪ Résultat 1 : Des organisations ou coopératives de producteurs et de productrices indépendantes et viables sont opérationnelles et fournissent durablement des services de qualité qui contribuent à augmenter la productivité et les revenus de leurs membres dans un système de marché ouvert et compétitif ; ▪ Résultat 2 : Les producteurs/trices obtiennent un niveau de productivité plus élevé de leurs exploitations, gérant leurs ressources naturelles de façon intégrée et durable, identifient les marchés de leurs produits et sont en mesure d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits ; ▪ Résultat 3 : Les producteurs gèrent leurs ressources naturelles de façon intégrée et durable, en intégrant des pratiques critiques de conservation des sols et des eaux. Les communes dans le périmètre d'irrigation ont élaboré de manière participative des plans de gestion des ressources naturelles visant à restaurer les zones de terre dégradées au niveau communautaire ; ▪ Résultat 4 : Les coopératives ou groupes de producteurs et productrices améliorent leur accès au financement par le biais du fonds de subvention CRA et / ou de l'accès au crédit par des institutions financières formelles pour élargir et améliorer leur production, transformation, et vente de produits de base. Les femmes qui participent aux groupes d'épargne améliorent leurs épargnes et accès au crédit, ce qui leur permettra d'être plus résilientes économiquement ; ▪ Résultat 5 : La productivité agricole et les connexions au marché sont améliorées par le biais de l'alphabétisation fonctionnelle, des formations en gestion administration, nutrition, hygiène et assainissement ; ▪ Résultat 6 : Les jeunes dans les zones d'intervention sont engagés dans des activités économiques rentables, contribuent à leurs ménages et sont moins susceptibles de s'engager dans la migration.
6.2	IFDC	Mettre en œuvre le plan de réforme du secteur des engrais au Niger	Création de l'Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN), la mise en place du Comité Technique des Engrais au Niger COTEN , Les Comités Techniques des Engrais des Régions (CTER), la création de la DICE et l'ANIDE
6.3	CACG	Mise en Oeuvre de la sous activité Gestion Durable du Systéme d'irrigation GDSI	Création, Formation et Opérationalisation d'une Association des Usagers d'eau d'irrigation sur le perimetre de konni

6.4	GROUPEMENT GOPA WORLD WIDE CONSULTANTS GMBH	mise en œuvre du projet « Réforme du Système des statistiques nationales (SSN) au Niger ».	• Développer davantage les capacités régionales et locales en collecte et en analyse de données pour répondre aux besoins de développement des politiques et des programmes pendant les crises alimentaires, ainsi qu'aux processus d'élaboration des politiques à court et à long termes ; • Améliorer les capacités sectorielles de collecte et d'analyse des données ; • Encourager la demande effective des données que produisent les unités statistiques des minis-tères sectoriels en montrant les liens efficaces entre l'analyse des données et l'élaboration des politiques ; • Organiser un dialogue national sur le processus de production, d'approbation et de diffusion de données pour aborder les questions de retard de mise à disposition des données ; • Elargir les canaux de communication et de diffusion des données produites en ayant recours en l'occurrence à d'autres médias et sources ouvertes ; • Inclure dans les données à fournir aux utilisateurs, celles relatives à la météorologie et au chan-gement climatique ; • Développer une politique de rétention du personnel en instaurant un environnement collaboratif entre les fonctionnaires, les chercheurs et les institutions supérieures sur les activités d'analyse de données et de production de rapports ; • Renforcer le système de vulgarisation des ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage afin de traduire les données disponibles en informations utilisables par les agriculteurs.
7	***PARTENAIRES ROUTES***		
7.1	SOGEA SATOM	Construction des Routes RN7/RN35/RRS	RN7: rehabilitation de 84km de routes bitumées(Dosso/Bela2) RN35: rehabiliation de 180km de Routes en Terre(Margou/Gaya) RRS: rehabiliation de 36km de routes rurales (Guitodo/Sambera)
7.2	AIC PROGETTI	contrôle et surveillance des routes du Compact	1. Elaboration de rapports Mensuel/trimestriel de suivi des travaux 2. Elaboration des decomptes Mensuels de paiement des travaux 3. Contrôle de la qualité des travaux
8	***AUTRES ACTIVITES TRANSVERSALES***		
8.1	**GIS**		
8.1.1	Mumbulu Mungazi Amos	La formation vise l'amélioration des connaissances des participants (tes) sur les concepts clés du GIS ainsi que son intégration dans le cycle de gestion des projets du Compact.	*Les participants/tes se sont familiarisés avec les concepts genre et inclusion sociale et les problématiques liées à l'équité de genre et à l'inclusion sociale dans le domaine de l'irrigation (grande comme à petite échelle), des routes, du pastoralisme et des subventions ; * Les capacités des participants/tes sont renforcé-es sur la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans leurs secteurs d'activités ; *Les exigences de MCC et de MCA en matière de prise en compte du GIS dans les activités du Compact sont connues ; * Un outil pédagogique est mis à la disposition des staffs pour s'en inspirer au besoin

8.1.2	AID Kookari	Objectif global : promouvoir les chaînes de valeur de l'aviculture, de l'apiculture, des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables dans la zone de la RN7.	*Un répertoire des filières et une diagnostic détaillé de celles-ci par village, disponibles: contenant toutes les filières, des données telles que l'affluence de la population sur toute la chaine de la pratique, les pratiquants de l'activité (selon âge, sexe et localités), la périodicité sur l'année selon les catégories de personnes, une estimation du revenu tiré de l'activité par catégorie de personnes, les contraintes, les propositions d'amélioration, les besoins d'accompagnement, les opportunités d'écoulement actuelles, les propositions d'extension, le projection de développement de l'activité. *Un plan d'action par filière couvrant les villages cibles est établi : description détaillée des activités à mener avec les bénéficiaires (désagrégés par sexe et âge), le coût (proposer un plan budgétaire pouvant servir pour la mise en place des activités a développer selon les filières : infrastructures a base des matériaux locaux, les intrants/matériels de production, etc.) , la démarche, la durée, la périodicité, la stratégie de pérennisation, le plan de renforcement des capacités des différents acteurs (production des modules de formation, capitalisation, accompagnement), etc *Un planning de mise en œuvre et de suivi des activités identifiées est établi : démarche et programme détaillés de mise en œuvre et de suivi de l'activité par le PRESTATAIRE, organisation de PRESTATAIRE y compris la mobilisation des experts, partenariat avec d'autres intervenants, etc.
8.1.3	Bado Nabilma: Expert TIP Manzo Moctar: Expert pédagogue	Cette activité vise à renforcer les capacités du personnel de MCA - Niger et de celles de ses partenaires en matière de lutte contre la Traite des Personnes sur les bénéficiaires dans toute la zone d'intervention du Compact.	*Le personnel de MCA - Niger et partenaires sont formés sur les concepts de Traite des Personnes ; *Un document d'analyse des risques de TIP dans tous les secteurs d'intervention du Compact est élaboré ; *Un plan de mitigation des risques de TIP est élaboré et validé par les staffs et partenaires ; *Un outil éducatif sur la démarche d'identification/d'analyse des risques de TIP et d'élaboration d'un plan de mitigation est conçu ; *Un planning de suivi de mise en œuvre d'un plan de mitigation est élaboré et le suivi est assuré par le consultant.
8.2	**ENVIRONNEMENT**		
8.2.1	AGECHRAU-Sarl	Doter la commune urbaine de Konni d'un Plan Urbain de Référence (PUR), qui sert d'outil de planification urbaine conformément aux dispositions réglementaires nationales	• La délimitation du périmètre de l'étude du Plan Urbain de Référence intègré ; • La détermination des priorités de la commune urbaine de Konni sur la base des besoins spécifiques à chaque groupe social; • L'élaboration d'un plan sectoriel d'aménagement; • L'élaboration d'un document simplifié de planification et de programmation urbaine, le PUR intégré qui vise à proposer la structure urbaine projetée à un horizon temporel de 15 ans et à servir de cadre de référence à la Commune pour guider les décisions d'Investissements dans la Commune Urbaine de Konni.

8.2.2	ONG CDR	Contribuer à la mise en œuvre des activités du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni	• Soixante (60) hectares de plans d'eau de Tchérassa, Zongo et Mozagué sont faucardés ; • L'empoissonnement des réservoirs de Zongo et de la réserve tampon Tchérassa est réalisé; • La Formation des producteurs à l'identification, le suivi et les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes aquatiques en Afrique de l'Ouest est réalisée ; • Un Programme de sensibilisation des parents sur l'importance d'inscrire et de maintenir leurs enfants à l'école dans la zone du périmètre irrigué de Konni est élaboré et mis en œuvre
8.2.3	Groupement BRL Ingénierie/BERIA	Élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des terres pour les Aires Protégées et pour les collectivités locales	• Production du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) des zones Ramsar Moyen Niger I et II (MN I et II) ; • Classification par ordre de priorité l'ensemble des recommandations et propositions concernant les possibilités d'aménagements et d'interventions qui contribueront à compenser les pertes d'habitats et de biodiversité encourues par les projets du Compact à l'intérieur de la zone Ramsar Moyen Niger I et de la RPFD ; • Conduite des études et plans de conception pour la mise en œuvre des mesures et aménagements identifiés au terme des phases antérieures
8.2.4	MADEXPERTISE INTERNATIONAL	Elaboration des Plans et stratégies de gestion durable de la biodiversité dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la Réserve Partielle de Faune de Dosso et les Zones Humides du Moyen Niger I et II	• Production du programme de renforcement des capacités techniques des acteurs de la gestion sur les techniques de gestion de l'aire protégée et ZHMN (lutte anti braconnage, suivi écologie, feux d'aménagement, CES /DRS….) : • Production du plan de communication et de visibilié et la mise en œuvre des activités spécifiques de communication tels que prévues dans le PAG ; • Production de la Stratégie de Surveillance de l'Unité de gestion de la RPFD et la ZHMN avec comme résultats attendus

Section 6. Documents contractuels

REPUBLIQUE DU NIGER

CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTANT

Contrat N° M&E_1_IC_445_23_____23

Entre

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

et

[*Nom du Consultant*]

Pour

La réalisation d'une revue documentaire de mise en œuvre des activités des projets de MCA-Niger et l'établissement des principaux extrants réalisés (Outputs) par le programme compact Niger – Réf : N° M&E_1_IC_445_23

En date du : ……

Modèle de contrat

Le présent ACCORD CONTRACTUEL (le présent « Contrat ») est conclu en date du **[jour] [mois]**, **[année]**, entre **le Millennium Challenge Account** (l'« Entité MCA »), représenté par son Directeur Général, Mamane M. ANNOU d'une part

et

[Dénomination légale complète du Consultant] (le « Consultant ») d'autre part.

ATTENDU QUE l'Entité MCA a accepté la proposition du Consultant pour la fourniture des Services (les « Services ») décrits dans la Description des services à l'Annexe A, et que le Consultant est en mesure et désireux de fournir lesdits Services.

L'ENTITÉ MCA ET LE CONSULTANT (les « Parties ») CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le présent Contrat, sa signification, son interprétation et les relations entre les Parties sont régis par le droit applicable du Niger.

2. Le Contrat est signé et exécuté en Français, et toutes les communications, notifications et modifications relatives à ce Contrat sont faites par écrit et dans la même langue.

3. Le prix total du Contrat ne doit pas dépasser *[insérer le montant et la devise]* et est sans taxes locales. La rémunération du Consultant sera déterminée sur la base du temps qu'il aura effectivement consacré à l'exécution des Prestations après la date de démarrage indiquée dans l'ordre de service (ou toute autre date dont les Parties auront convenu par écrit) par application du taux journalier prévu au contrat. Les dépenses remboursables raisonnables, correspondant aux catégories de dépenses figurant à L'**Appendice E** encourues par le Consultant pour l'exécution des Prestations.

4. La date prévue pour le démarrage des Services sera mentionnée dans l'Ordre de Service à [*insérer le lieu*]. La durée est de *[insérer la durée, par exemple : douze mois et la date de fin, insérer la date, le mois et l'année]*.

5. MCA-Niger désigne le **[*insérer le nom et le titre du point de contact pour les rapports*]** comme son point de contact pour les rapports.

6. Obligations de Parties : **Obligations du Consultant :** (1) Exécuter les services conformément à la description donnée par l'appendice A et B ;(2) Respecter scrupuleusement les échéances des Différents livrables ; (3) Exécuter ses obligations selon les règles de l'art et avec professionnalisme, (4) Respecter les consignes données par MCA-Niger.
   Obligation de MCA-Niger : (1) Collaborer avec le consultant dans le cadre de l'exécution de sa mission ;(2) Valider les livrables conforment aux spécifications définies ;(3) Payer le prix suivant les différentes tranches arrêtées.

7. Tout différend, toute controverse ou toute réclamation qui ne peut être réglé à l'amiable entre les parties et qui résulte de, ou est lié au présent Contrat ou à sa violation, sa résiliation ou sa nullité, est réglé en dernier ressort par **voie d'arbitrage** devant le Centre de Médiation et d'Arbitrage de

Niamey (CMAN)**, conformément à la Clause 18 des conditions du Contrat.** L'arbitrage a lieu à Niamey et la langue de l'arbitrage est le français.

7. Les documents suivants font partie intégrante du présent Contrat :

   (a) Les Conditions Générales du Contrat (y compris la Pièce jointe n° 1 « *Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC* (« Politique AFC de la MCC »), la Pièce jointe n° 2 « Annexe aux Dispositions générales »).

   b) Appendices :
   Appendice A : Description des Services et des exigences en matière de rapports
   Appendice B : Curriculum vitae de l'expert
   Appendice C : Coordonnées bancaires du Consultant
   Appendice D : Calendrier négocié
   Appendice E : Détails des coûts

SIGNÉ :

Pour et au nom de *[nom de l'Entité MCA]*.

_____

[Représentant autorisé de l'Entité MCA - nom, titre et signature].

Le Consultant *[nom du Consultant]*.

_____

[Consultant - nom et signature]

Conditions du Contrat

Pratiques de corruption et de fraude

1.1 La Millennium Challenge Corporation (« MCC ») exige le respect de sa politique sur les pratiques de corruption et de fraude, énoncée dans la Pièce jointe n° 1.

Divulgation des commissions et des frais

2.1 L'Entité MCA exige que le Consultant divulgue toutes les commissions, gratifications ou honoraires qui ont pu être payés ou doivent être payés à des agents ou à toute autre partie dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du Contrat. Les informations divulguées doivent inclure au moins le nom et l'adresse de l'agent ou de l'autre partie, le montant et la monnaie, ainsi que l'objet de la commission, de la gratification ou des honoraires. Le défaut de divulgation de ces commissions, gratifications ou honoraires peut entraîner la résiliation du Contrat et/ou des sanctions de la part de la MCC.

Force majeure

Définition

3.1 Dans le cadre du présent Contrat, l'expression « Force Majeure » désigne tout événement ou situation a) qui n'est pas raisonnablement prévisible, qui échappe à la volonté d'une Partie, et qui ne résulte pas d'actes, d'omissions ou de retards de la Partie qui l'invoque (ou de ceux d'un tiers sur lequel cette Partie exerce un contrôle ; b) qui n'est pas un acte, un événement ou une condition dont la Partie a expressément accepté d'assumer les risques ou les conséquences en vertu du présent Contrat ; c) et qui n'aurait pu être évité, réparé ou corrigé par la Partie agissant avec une diligence raisonnable ; et d) qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations contractuelles ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances. 17.3. La notion de Force Majeure ne s'applique pas à l'insuffisance de fonds ou à l'incapacité d'effectuer tout paiement requis en vertu des présentes

b. Pas de rupture de contrat

3.2 Le manquement par une Partie à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture du Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de Force majeure, dans la mesure où la Partie qui se trouve dans une telle situation a) a pris toutes les précautions et mesures raisonnables pour pouvoir exécuter les termes et conditions du présent Contrat, et b) a averti l'autre Partie dès que possible (et en aucun cas plus de sept (7) jours après la survenance dudit évènement) de la survenance d'un évènement donnant lieu à l'invocation d'un cas de Force majeure.

Mesures à prendre

3.3 Une Partie affectée par un cas de Force majeure doit continuer à respecter ses obligations contractuelles dans la mesure du possible et doit prendre toutes les mesures raisonnables pour minimiser et remédier aux conséquences de tout cas de Force majeure.

3.4 Tout délai accordé à une Partie en vertu du présent Contrat, pour l'exécution d'un acte ou d'une tâche, doit être prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie a été dans l'incapacité

d'exécuter cette tâche par suite d'un cas de Force majeure

3.5 Pendant la période où il ne peut pas exécuter les Services en raison d'un cas de Force majeure, le Consultant, sur instruction du Client, doit soit

a) procéder à la démobilisation, auquel cas le Consultant sera remboursé des coûts supplémentaires raisonnables et nécessaires qu'il a engagés, et, si le Client l'exige, pour la reprise des Services ; où

b) poursuivre la fourniture des Services dans la mesure où cela est raisonnablement possible, auquel cas le Consultant continuera d'être payé selon les termes du présent Contrat et sera remboursé pour les frais supplémentaires raisonnables et nécessaires qu'il aurait engagés.

En cas de désaccord entre les Parties sur l'existence ou l'étendue d'un cas de Force Majeure, la question sera réglée conformément à la clause 17 des CGC.

Suspension

4.1 L'Entité MCA peut, au moyen d'un avis de suspension écrit au Consultant, suspendre une partie ou la totalité des paiements au Consultant en vertu des présentes si ce dernier n'exécute pas l'une de ses obligations en vertu du présent Contrat, y compris la prestation des Services, à condition que ledit avis de suspension i) précise la nature du manquement et ii) demande au Consultant de remédier à ce manquement dans un délai n'excédant pas trente (30) jours calendaires après la réception par le Consultant dudit avis de suspension ou si la MCC a suspendu les décaissements au titre du Compact.

Résiliation

5.1 Le présent Contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties selon les dispositions prévues ci-dessous :

à l'initiative de MCA-Niger

5.2 L'Entité MCA peut résilier le présent Contrat moyennant un préavis écrit de trente (30) jours calendaires adressé au Consultant en cas de survenance de l'un des événements spécifiés aux alinéas (a) , (b) et (c) de la présente clause. Dans les cas spécifiés aux points (d) et (e), la résiliation se fera avec effet immédiat. Aucun préavis n'est à respecter :

si le Consultant ne remédie pas à un manquement dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes après avoir été avisé par écrit par l'Entité MCA en précisant la nature du manquement et en demandant d'y remédier dans un délai d'au moins dix (10) jours calendaires après la réception de la notification de l'Entité MCA ;

si l'Entité MCA, à sa seule discrétion et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le présent Contrat ;

;

si le Compact a été résilié ou si la MCC a suspendu les décaissements au titre du Compact. Si le présent Contrat est suspendu en vertu de la présente sous-clause 5.2 (e) des CGC, le Consultant est tenu de réduire au minimum les dépenses, dommages et pertes subis par l'Entité MCA pendant la période de suspension ;

si le Consultant devient insolvable ou fait faillite.

si le Consultant, de l'avis de l'Entité MCA, a commis des manquements aux principes d'intégrité tels que définis dans la Pièce jointe n°1 ou si, de l'avis de l'Entité MCA, la poursuite du Contrat est préjudiciable aux intérêts ou à la réputation de l'Entité MCA ou du projet

Résiliation à l'initiative du –de la Consultant(e)

5.3 Le Consultant peut résilier le présent Contrat, moyennant un préavis écrit adressé à l'Entité MCA conformément au délai spécifié ci-dessous, ledit préavis devant être donné après la survenance de l'un des événements spécifiés aux paragraphes (a) à (e) de la présente sous-clause des CGC :

si le Client ne paie pas les sommes dues au Consultant en vertu du présent Contrat et non sujettes à contestation conformément à la clause 17 des CGC dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception d'un avis écrit du Consultant indiquant que le paiement est en retard. La résiliation en vertu de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que l'Entité MCA n'effectue le paiement faisant l'objet dudit avis de résiliation au Consultant dans ce délai de trente (30) jours :

si, à la suite d'un cas de Force majeure, le Consultant est dans l'incapacité d'exécuter une partie importante des Services pendant une période d'au moins soixante (60) jours. La résiliation en vertu de cette disposition devient effective trente (30) jours après l'envoi de l'avis de résiliation ;

si l'Entité MCA ne se conforme pas à toute décision finale prise à la suite d'un arbitrage conformément à la clause 17 des CGC. La résiliation en vertu de cette disposition devient effective trente (30) jours après l'envoi de l'avis de résiliation ;

si le Consultant ne reçoit pas le remboursement des Taxes qui sont exonérées en vertu du Contrat dans les cent vingt (120) jours après que le Consultant a notifié à l'Entité MCA que ce remboursement est dû au Consultant. La résiliation en vertu de cette disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que le remboursement faisant l'objet dudit avis de résiliation ne soit effectué au Consultant dans ce délai de trente (30) jours ;

si le présent Contrat est suspendu pour une durée supérieure à trois (3) mois consécutifs, à condition que le Consultant se soit acquitté de son obligation de limiter le préjudice conformément à l'alinéa 5.2(e) des CGC pendant la période de suspension. La résiliation en vertu de cette disposition devient effective trente (30) jours après l'envoi de l'avis de résiliation.

Obligations du Consultant

Norme de performance

6.1 Le Consultant exécute les Services avec la diligence et l'efficacité requises et fait preuve d'un niveau de compétence et de conscience raisonnable dans l'exécution des Services, conformément aux bonnes pratiques professionnelles.

6.2 Le Consultant agit à tout moment de manière à protéger les intérêts de l'Entité MCA et prend toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum toutes les dépenses, conformément aux bonnes pratiques professionnelles.

Conformité

6.3 Le Consultant exécute les Services conformément au Contrat et à la loi applicable de Niger**.**

Conflit d'intérêts

6.4. 6.4 Le Consultant doit faire primer les intérêts de l'Entité MCA, sans aucune considération pour des travaux futurs, et éviter strictement tout conflit avec d'autres missions ou ses propres intérêts professionnels.

6.5 Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après sa résiliation, le Consultant et toute entité affiliée au Consultant est exclu de la fourniture de biens, de travaux ou de services autres que des services de consultant découlant des services du Consultant ou directement liés à ceux-ci pour la préparation ou la mise en œuvre du projet.

6.6 Le Consultant ne s'engage pas, directement ou indirectement, dans des activités commerciales ou professionnelles qui entreraient en conflit avec les activités qui leur sont confiées dans le cadre du présent Contrat

6.7 Le Consultant a l'obligation de divulguer toute situation de conflit réel ou potentiel qui a un impact sur sa capacité à servir au mieux les intérêts de l'Entité MCA, ou qui peut raisonnablement être perçue comme ayant cet effet. Le fait de ne pas divulguer lesdites situations peut entraîner la disqualification du Consultant ou la résiliation de son Contrat.

Confidentialité

7.1 Sauf accord écrit préalable de l'Entité MCA, le Consultant ne doit communiquer à aucun moment à toute personne ou entité les informations confidentielles acquises dans le cadre des Services, ni rendre publiques les recommandations formulées dans le cadre ou à la suite des Services

Assurance à souscrire par le Consultant

8.1 Le Consultant peut souscrire et maintenir à ses propres frais une assurance responsabilité professionnelle adéquate ainsi qu'une assurance adéquate contre la responsabilité civile et la perte ou l'endommagement d'équipements achetés en totalité ou en partie avec des fonds fournis par l'Entité MCA. Le Consultant s'assure que ladite assurance est en place avant de commencer la fourniture des services.

8.2 L'Entité MCA n'assume aucune responsabilité relativement à toute assurance vie, santé, accident, voyage ou autre qui pourrait être nécessaire ou souhaitable pour le Consultant, aux fins des Services, ou pour toute personne à charge d'une telle personne.

8.3 L'Entité MCA se réserve le droit d'exiger la preuve originale que le Consultant a souscrit les assurances nécessaires.

Comptabilité, inspection et audit

9.1 Le Consultant tient, et fait tous les efforts raisonnables pour tenir des comptes et des registres précis et systématiques concernant les Services, et sous une forme et avec un niveau de détail permettant d'identifier clairement les changements de calendrier et les coûts pertinents.

9.2 Le Consultant doit permettre à la MCC et/ou à toutes autres personnes nommées par la MCC d'inspecter le Site et/ou les comptes et les registres dans le cadre de l'exécution de ce Contrat, et de faire vérifier ces comptes et registres par des auditeurs nommés par la MCC, à sa demande.

Obligations en matière de rapports

10.1 Le Consultant soumet à l'Entité MCA les rapports et documents spécifiés dans l'**Appendice A**, sous la forme, au nombre et dans les délais prévus dans ledit Appendice

Droits de propriété de

11.1 Tous les rapports et toutes les données et informations pertinentes

l'Entité MCA sur les rapports et les registres	telles que les cartes, diagrammes, plans, bases de données, autres documents et logiciels, les registres ou documents justificatifs compilés ou préparés par le Consultant pour l'Entité MCA dans le cadre des Services sont confidentiels et deviennent et restent la propriété absolue de l'Entité MCA sauf accord contraire de l'Entité MCA donné par écrit. Au plus tard à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, le Consultant remet à l'Entité MCA tous ces documents, ainsi qu'un inventaire détaillé de ceux-ci. Le Consultant peut conserver une copie de ces documents, données et/ou logiciels mais ne doit pas les utiliser à des fins non liées au présent Contrat sans l'approbation écrite préalable de l'Entité MCA. a) Le Consultant garantit l'Entité MCA contre les réclamations, engagements, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, demandes, coûts, dépenses et débours de toute nature qui pourraient être imposés, encourus ou revendiqués contre l'Entité MCA pendant ou en relation avec les Services en raison i) d'une violation ou d'une prétendue violation par le Consultant de tout brevet ou autre droit protégé, ou ii) d'un plagiat ou d'un prétendu plagiat par le Consultant. b) Le Consultant s'assure que tous les biens et services (y compris, mais sans s'y limiter, tout le matériel, les logiciels et les systèmes informatiques) qu'il acquiert sur les fonds de l'Entité MCA ou qu'il utilise dans le cadre de l'exécution des Services ne violent ou n'enfreignent aucun droit ou revendication de propriété industrielle ou intellectuelle d'un tiers ».
Description de poste du Consultant	12.1 Le titre, la description de poste convenue, la qualification minimale pour la réalisation des Services du Consultant sont décrits dans l'**Appendice B**.
Obligation de paiement de l'Entité MCA	13.1 En rémunération des Services exécutés par le Consultant en vertu du présent Contrat, l'Entité MCA effectue les paiements au Consultant pour les Services spécifiés à l'**Appendice E**.
Mode de facturation et de paiement	14.1 Les paiements au titre du présent Contrat sont effectués conformément aux modalités de paiement décrites à l'**Appendice E**. 14.2 Les paiements ne valent pas acceptation de l'ensemble des Services et ne dispensent pas le Consultant de ses obligations.
Intérêts de retard	15.1 Lorsque les paiements de l'Entité MCA sont en retard au-delà de trente (30) jours après la date de paiement déterminée, le taux d'intérêt à appliquer en cas de retard de paiement est le taux des fonds fédéraux tel qu'indiqué sur le site web suivant : http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm.
Impôts et taxes	[La présente sous-clause 16 devra être modifiée au besoin pour l'adapter aux dispositions fiscales propres à certains pays]. À l'exception des exemptions prévues par le Contrat ou un autre accord lié au Compact, consultables en anglais à l'adresse [insérer le lien Internet], le Consultant peut être assujetti à certaines Taxes, telles que définies dans le Compact, sur les montants payables par l'Entité MCA en vertu du présent Contrat, conformément à la Loi applicable (en vigueur actuellement ou ultérieurement). Le Consultant est tenu d'acquitter toutes les Taxes perçues en vertu de la Loi applicable. En aucun cas, l'Entité MCA ne sera tenue au paiement ou au remboursement de toutes Taxes. Dans le cas où des Taxes seraient imposées au Consultant, le prix du contrat ne sera pas ajusté pour tenir compte de ces Taxes. Le Consultant suit les procédures douanières habituelles du Pays MCA pour toute importation de biens dans le Pays MCA. Si le Consultant ne retire pas, mais dispose de biens exonérés de droits de

douane ou d'autres Taxes dans le Pays MCA, le Consultant i) prend en charge ces droits de douane et autres Taxes conformément à la Loi applicable, ou ii) rembourse ces droits de douane et Taxes à l'Entité MCA si ces droits de douane et Taxes ont été payés par l'Entité MCA au moment où les biens en question ont été introduits dans le Pays MCA.

Sans préjudice des droits du Consultant en vertu de la présente clause, le Consultant prendra les mesures raisonnables demandées par l'Entité MCA ou le Gouvernement concernant la détermination du statut fiscal décrit dans la présente clause 16 des CGC.

Si le Consultant est tenu de payer des Taxes qui sont exonérées en vertu du Compact ou d'un accord connexe, le Consultant notifie rapidement à l'Entité MCA (ou à l'agent ou au représentant désigné par l'Entité MCA) les Taxes acquittées, et le Consultant coopère avec l'Entité MCA, la MCC, ou l'un ou l'autre de leurs agents ou représentants, et prend les mesures qui peuvent lui être demandées pour obtenir le remboursement rapide et adéquat de ces Taxes.

L'Entité MCA déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que le Gouvernement accorde au Consultant les exonérations fiscales qui lui sont applicables, conformément aux termes du Compact ou des accords connexes. Si l'Entité MCA ne respecte pas ses obligations aux termes du présent paragraphe, le Consultant a le droit de résilier le présent Contrat.

Règlement à l'amiable des différends

17.1 Les Parties s'efforcent de régler tout différend à l'amiable.

Règlement des différends

18.1. Le présent Contrat est régi par les textes et lois en vigueur sur le territoire de la République du Niger. La langue du Contrat est le français.

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera réglé à l'amiable.

En cas de non-conciliation, le litige sera réglé exclusivement par voie d'arbitrage et sera de ce fait soumis par la partie la plus diligente au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en accord avec les dispositions suivantes :

1. **Règles de procédure**. Exception faite de ce qui est précisé aux présentes, les procédures arbitrales sont menées conformément aux règles de procédure d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

2. **Sélection des arbitres**. Chaque litige soumis à arbitrage par une Partie sera entendu par un arbitre unique ou par un panel d'arbitres composé de trois arbitres, conformément aux dispositions suivantes :

(a) **Arbitre unique**. Lorsque les Parties reconnaissent que le litige concerne une question technique, elles acceptent de nommer un arbitre unique pour être confirmé par le Centre. A défaut d'accord sur l'identité de cet arbitre unique dans les quinze (15) jours à compter de la notification de la demande d'arbitrage à l'autre Partie, ou dans tout autre délai accordé par le Centre, l'arbitre unique est nommé par le Centre.

(b) **Panel de trois Arbitres**. Lorsque les Parties conviennent que le litige ne concerne pas une question technique, elles désignent respectivement dans la demande d'arbitrage et dans la réponse un arbitre pour confirmation par le Centre, et ces deux arbitres nomment ensemble un troisième arbitre, pour confirmation également par le Centre, qui présidera le panel d'arbitrage. Si les arbitres nommés par les Parties ne parviennent pas à nommer un troisième

arbitre dans les quinze (15) jours après la nomination du dernier des deux arbitres nommés par les Parties, le troisième arbitre est nommé par le Centre. Si une partie s'abstient de désigner un arbitre, celui-ci est nommé par le Centre.

2. **Caractéristique du litige**. Au cas où les parties ne s'accorderaient pas sur le caractère technique ou non du litige, cette question sera tranchée par le Centre.

3. **Arbitres remplaçants**. Si pour une quelconque raison un arbitre n'est pas en mesure de remplir sa fonction, un remplaçant est nommé conformément aux dispositions du règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

4. **Qualification des arbitres**. L'arbitre unique ou le troisième arbitre nommé est un expert en droit ou technique internationalement et/ou nationalement reconnu avec une vaste expérience en lien avec la question en litige.

5. **Coûts**. En cas de survenance d'un litige, l'allocation des coûts associés aux efforts de règlement avant arbitrage ou en lien avec l'arbitrage est déterminé conformément aux dispositions du règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

6. **Divers.** Dans toute procédure d'arbitrage en vertu du présent Contrat :

(i) les procédures se tiennent, sauf accord des Parties, en français, et

(ii) le français est la langue officielle à tous égards.

7. **Décision arbitrale**. Les parties conviennent que, la décision de l'arbitre unique ou de la majorité des arbitres est définitive conformément aux dispositions du règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

8.**Droit d'observer de la MCC** : La MCC a le droit d'être un observateur lors de n'importe quelle procédure d'arbitrage associée au présent Contrat, à sa seule discrétion, mais n'est aucunement obligée de prendre part à la procédure d'arbitrage. Que la MCC soit ou non un observateur dans un arbitrage associé au présent Contrat, les Parties doivent remettre à la MCC la transcription écrite en Anglais de toute procédure ou audience d'arbitrage et une copie écrite de la sentence arbitrale dans les dix (10) jours suivant (a) chacune de ces procédures ou audiences ou, (b) la date de la remise de la sentence arbitrale. La MCC peut faire appliquer son droit en vertu du présent Contrat dans un arbitrage mené conformément à la présente disposition ou en intentant une action devant toute cour ou juridiction. L'acception par la MCC du droit d'être un observateur lors d'un arbitrage ne constitue aucunement une acceptation de la juridiction des tribunaux ou de tout organisme d'une juridiction ou de la juridiction d'un panel d'arbitrage.

Pièce jointe n° 1 : Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC (« Politique AFC de la MCC »)

La Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC (« Politique AFC de la MCC ») peut être consulté sur le lien suivant :

https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption

[**Ces dispositions doivent être téléchargées et jointes au Contrat**].

Pièce jointe n° 2 : Politique de la MCC - Annexe aux dispositions générales

Les dispositions générales de la MCC peuvent être consultées sur le lien suivant :

https://dtglobal-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/madani_doumbia_dt-global_com/Ef9_6R2xaZtPn2Ccg-aCEYoBUlh4xn-1gpsPE1thKXEPrA?e=1fDPic

[**Ces dispositions doivent être téléchargées et jointes au Contrat**].

APPENDICES

APPENDICE A - DESCRIPTION DES SERVICES ET EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORTS

Appendice A.1/ - Description des services

Appendice A.2/ - Obligations du-de la Consultant(e) en matière d'Établissement de Rapports

Les rapports à réaliser sont consignés dans le tableau des livrables au niveau des TDRs, sans s'y limiter, il est attendu du-de la Consultant(e) de rédiger un rapport global d'étape qui inclura la note méthodologique et les rapports détaillés par session, dont l'acceptation suivra la procédure d'acceptance en vigueur au MCA - Niger.

APPENDICE B - CURRICULUM VITAE DU-DE LA CONSULTANT(E)

APPENDICE C - COORDONNEES BANCAIRES DU DE LA CONSULTANT(E)

APPENDICE D - CALENDRIER DE RECRUTEMENT NEGOCIE (SI NECESSAIRE)

Contribution du Consultant (sous la forme d'un diagramme à barres)								
Mois	1	2	3	4	5	6	Etc.	**Total**
[Domicile]								
[Terrain]								

APPENDICE E - DETAILS DES COUTS

Description	Coût unitaire	U/M	Total	Observations
Rémunération				
Honoraires				

Autres coûts remboursables				
Description	**Taux**	**Qté**	**Total**	**Observations**
Vol Aller [insérer les aéroports]				
Vol de retour [insérer les aéroports]				
Hébergement [[insérer la ville]				
M&IE [insérer la ville] (premier jour du voyage)				
M&IE [insérer la ville]				
M&IE [insérer la ville] (dernier jour du voyage)				
Frais de visa, services de messagerie et dépenses connexes				
		Total	**0,00**	

Total général :
FCFA et/ou USD **0,00**

Pour tous les frais remboursables, le-la Consultant(e) soumettra les originaux des cartes d'embarquement, des factures et des reçus de toutes les dépenses engagées sur la base des coûts maximums approuvés.